



HAL
open science

Évaluation participative de l'acceptabilité sociale des projets aquacoles en Baie de Monastir en Tunisie

Loeiza Lancelot

► **To cite this version:**

Loeiza Lancelot. Évaluation participative de l'acceptabilité sociale des projets aquacoles en Baie de Monastir en Tunisie. Sciences du Vivant [q-bio]. 2018. dumas-01962577

HAL Id: dumas-01962577

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01962577v1>

Submitted on 20 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AGROCAMPUS
OUEST

CFR Angers

CFR Rennes



lisode
lien social et décision

Année universitaire : 2017-2018

Spécialité : SML-Biologie

Parcours : Sciences

halieutiques et aquacoles (GPECC)

Mémoire de Fin d'Études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Evaluation participative de l'acceptabilité sociale des projets aquacoles en Baie de Monastir en Tunisie.

Par : Loeiza Lancelot



Cages en Baie de Monastir – 24/06/2018 © Loeiza Lancelot



Atelier 27 juin 2018 à Monastir © Jean-Emmanuel Rougier

Soutenu à Rennes, le 12 septembre 2018

Devant le jury composé de :

Président : Marie LESUEUR

Maître de stage : Jose PEREZ et Jean-Emmanuel ROUGIER

Enseignant référent : Jean-Eudes BEURET

Autres membres du jury : Sonia GACHELIN (CRC Bretagne Sud)

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'Agrocampus Ouest

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation

« Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France »

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



Fiche de confidentialité du mémoire

Confidentialité

Non Oui

si oui : 1 an 5 ans 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible ⁽¹⁾.

Date et signature du maître de stage ⁽²⁾ : 01/10/2018

A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant à renseigner).

Droits d'auteur

L'auteur ⁽³⁾ LANCELOT Loeiza

Autorise la diffusion de son travail (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

(Facultatif) accepte de placer son mémoire sous licence Creative commons CC-By-Nc-Nd (voir Guide du mémoire Chap 1.4 page 6)

Date et signature de l'auteur : Lancelot 01/10/2018

Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant :

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes de LISODE, de l'IFREMER et de l'INSTM qui m'ont accompagnée durant ces six mois de stage. Je les remercie pour leur accueil chaleureux et pour leurs précieux conseils durant le terrain et la rédaction de ce mémoire.

Je souhaiterais particulièrement remercier mes deux co-encadrants, Jean-Emmanuel Rougier et José Perez :

- Jean-Emmanuel Rougier, pour m'avoir laissée une certaine autonomie dans cette étude ainsi que pour m'avoir encouragé à aller plus loin dans mes réflexions et dans mes analyses. Je garderai de bons souvenirs de nos deux semaines de terrain en Tunisie à manger de la daurade d'aquaculture à presque chaque repas.
- Je remercie José Perez pour les nombreux temps d'échanges qu'il m'a accordés lorsque tout devenait confus dans ma tête. Je le remercie pour le suivi régulier qu'il m'a accordé, pour ses conseils avisés et pour la relecture de mon rapport.

Je remercie également Pascal Raux pour m'avoir donnée envie de travailler sur ce sujet lors d'un cours à l'Agrocampus. Je le remercie aussi pour ses conseils et pour la relecture de mon rapport.

Un grand merci à Sophie Monge pour m'avoir accompagnée dans les différentes démarches administratives et pour sa réactivité lorsque ma carte bancaire m'a fait défaut et que mon avion a été annulé.

Merci à toutes les personnes rencontrées en Tunisie pour le temps qu'ils m'ont accordée, le partage de leurs connaissances et tous ces bons moments partagés. Je les remercie de m'avoir fait découvrir ce beau pays qu'est la Tunisie. Plus particulièrement, je remercie Naceur Dhraief, Nadia Chérif et Amina Besbes de l'INSTM pour m'avoir accompagnée lors des entretiens et pour tout le temps qu'ils ont investi dans cette étude.

Enfin, je souhaite remercier les enseignants du pôle halieutique qui m'ont accompagnée dans le choix de ce stage et qui m'ont permis d'acquérir de nombreuses connaissances sur le monde de la pêche et de l'aquaculture.

Table des matières

Remerciements	
Liste des abréviations	
Liste des illustrations	
Introduction	1
Partie 1 : Cadre de l'étude et méthodologie	3
1.1 Le projet H2020-MedAID	3
1.2 L'approche retenue pour étudier l'acceptabilité sociale en Tunisie.....	3
1.2.1 La gouvernance au centre de la démarche.....	4
1.2.2 Une démarche participative.....	6
1.3 Les différentes étapes de l'étude	7
1.3.1 Les entretiens (1ère phase)	7
1.3.2 L'atelier participatif (2ème phase)	9
1.4 Limites méthodologiques identifiées	11
Partie 2 : Le secteur aquacole en Baie de Monastir	11
2.1 Le secteur aquacole en Tunisie.....	11
2.2 Les particularités de la Baie de Monastir	16
2.3 Diagnostic des difficultés liées au développement aquacole en Baie de Monastir ...	18
2.3.1 Le cadre proposé par l'Etat est-il favorable au développement de l'aquaculture ?	18
2.3.2 L'impact de l'aquaculture sur l'environnement est-il si important ?	20
2.3.3 L'aquaculture en Baie de Monastir était-elle l'activité de trop ?	24
Partie 3 : « L'acceptabilité sociale » de l'aquaculture en Baie de Monastir	28
3.1 L'inacceptabilité sociale de l'aquaculture en Baie de Monastir	28
3.2 Les leviers d'action mobilisables	31
Discussions et perspectives	35
Conclusion	37
Bibliographie	39
Annexes	

Liste des abréviations

AMCP : Aire Marine Côtière Protégée

ANPE : Agence Nationale de Protection de l'Environnement

APAL : Agence nationale de protection et d'aménagement du littoral

APIA : Agence de Promotion des Investissements Agricoles

APIP : Agence des Ports et des Installations de Pêche

CAR/ASP : Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées

CGPM : Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée

CRDA : Commissariat régional au développement agricole

CTA : Centre technique d'aquaculture

DGAF : Direction Générale des Affaires Juridiques et Foncières

DGEDA : Direction Générale des études et du développement Agricole

DGFIOP : Direction Générale de Financement des Investissements et des Organisations professionnelles

DGPA : Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture

DGSV : Direction générale des services vétérinaires

DPM : Domaine public maritime

FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FNA : Fédération nationale des aquaculteurs

GIPP : Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche

GIZC : Gestion intégrée des zones côtières

GMS : Grandes et moyennes surfaces

IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

INSTM : Institut National des Sciences et Technologies Mer

ONAS : Office national de l'assainissement

ONTT : Office nationale du tourisme tunisien

UBO : Université de Bretagne Occidentale

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

URAP : Union régionale de l'agriculture et de la pêche

UTAP : Union nationale de l'agriculture et de la pêche

WP : Work Package

Liste des illustrations

Figures

Figure 1 : Programme de travail en Tunisie dans le cadre du projet MedAID	3
Figure 2 : Les différentes étapes de l'idée au projet, avec et sans "dispositif d'acceptabilité sociale"	6
Figure 3 : Entretien avec le responsable du GIPP de Teboulba dans le port de Teboulba	9
Figure 4 : Entretien avec le chef de l'arrondissement de pêche de Monastir au port de Monastir	9
Figure 5 : Groupe de travail sur les ressources et impacts environnementaux et sociaux lors de l'atelier du 27 juin 2018 à Monastir	10
Figure 6 : Carte de localisation de la Baie de Monastir en Tunisie	12
Figure 7 : Etapes de la procédure pour l'octroi d'une autorisation d'exploitation d'un projet aquacole.....	16
Figure 8 : Cartes de localisation des projets aquacoles en Baie de Monastir	16
Figure 9 : Répartition des coûts de production pour le bar et la daurade en Tunisie en dinar (1 dinar = 0,32 euros le 09/08/2018)	18
Figure 10 : Cartographie de la végétation benthique en Baie de Monastir en 2013	22
Figure 11 : Zones de conflits au sein de la Baie de Monastir	25
Figure 12 : Schéma général des difficultés présentées dans le diagnostic	28

Tableaux

Tableau 1 : Catégories d'acteurs rencontrés lors d'entretiens en avril 2018	8
Tableau 2 : Préoccupations des acteurs croisées avec les facteurs de l'étude de Batellier	30

Introduction

Mardi 3 octobre 2017, nous pouvions lire dans les journaux : « La commission cultures marines des Côtes-d'Armor a émis un avis favorable pour le projet d'aquaculture mixte (truites et algues) porté par la jeune entreprise Symbiomer ». Cette décision marquera les esprits, car depuis 22 ans, aucune concession piscicole n'avait été accordée en France. Et cela ne concerne pas uniquement la France. L'aquaculture européenne stagne contrairement à la production aquacole mondiale qui ne cesse de croître. La production en Europe s'est stabilisée autour de 1,2 million de tonnes sur la période 1995-2012 (Breuer, 2018), alors que sur la même période la production mondiale est passée d'environ 120 millions de tonnes à presque 160 millions de tonnes (FAO, 2016).

Le secteur aquacole européen a pourtant connu une période de forte croissance au début des années 80. A cette période prometteuse de la "révolution bleu", la majorité des pays européens engagés dans une politique de développement de l'aquaculture ont vu leur production augmenter. Cependant, quelques années plus tard, le rythme s'est ralenti pour certains pays. La Grèce et la Turquie ont connu une progression durable, mais d'autres pays tels que la France et l'Italie ont vu leurs productions diminuer jusqu'à une stabilisation ces dernières années autour de 160 000 et 150 000 tonnes par an respectivement (FAO, 2017, 2011, 2015, 2016). A l'image de la révolution verte, ce boom de l'aquaculture s'est également accompagné d'un certain nombre d'effets négatifs : production de déchets, pollution par des produits chimiques, apparition d'espèces invasives, destruction d'habitats, activité porteuse de maladies, etc. (Primavera, 2006). Un gros travail a donc été réalisé dans les années 90 pour améliorer les techniques aquacoles et minimiser leurs impacts sur l'environnement.

Confiants par les progrès techniques réalisés et souhaitant répondre à la demande croissante en produits de la mer, les pouvoirs publics ont cherché, au début des années 2000, à redynamiser l'activité. La consommation mondiale est en effet passée de 9,9 kg/an/hab dans les années 60 à 19,7 kg/an/hab en 2013 (FAO, 2016) et l'Europe a suivi cette tendance. En parallèle, les captures issues de la pêche stagnent depuis plusieurs années et malgré d'importants progrès dans la gestion halieutique, un grand nombre de stocks restent surexploités (ibid.). La Méditerranée et la mer Noire ont ainsi vu leurs captures passer de 2 millions de tonnes en 1982 à 1,2 millions de tonnes en 2013. De ce fait, la majorité des pays européens ne disposent pas suffisamment de ressources en produits de la mer pour répondre à la demande interne. A titre d'exemple, la France importe 86% des produits aquatiques qu'elle consomme (Martinie-Cousty et al, 2017). Pourtant, l'Europe dispose d'atouts indéniables avec 68 000 km de côtes, ce qui représente 3 fois plus que les Etats-Unis (Agence Européenne pour l'environnement, 2008) et d'un savoir-faire important. La Commission européenne estime qu'il existe un véritable potentiel dans les années à venir pour ce secteur (European Commission, 2016). Depuis plus d'une dizaine d'années différentes stratégies sont ainsi déployées pour surpasser les difficultés de la première « révolution » bleue et favoriser le développement de l'activité.

Néanmoins, malgré ces avancés, le secteur aquacole rencontre encore des difficultés dans son développement. Des obstacles administratifs, des contraintes techniques, mais surtout, une faible acceptabilité sociale qui se traduit par de vives oppositions de citoyens, de riverains et de diverses parties prenantes à l'installation de nouveaux projets aquacoles (European commission, 2017, Tanguy *et al.*, 2008, FAO, 2017). Deux éléments importants peuvent expliquer l'apparition de ces contestations. Tout d'abord, la multiplication des usages sur le littoral qui favorise l'apparition de conflits. D'autre part, la sensibilité des citoyens aux

questions environnementales et leur implication croissante dans les politiques territoriales qui les amènent à se positionner davantage contre des projets impactant les écosystèmes (Batellier, 2015).

Ainsi, cette question de l'acceptabilité sociale se retrouve dans les discours de nombreuses institutions et dans les différentes stratégies du secteur. Bernhard Friess, directeur général des affaires maritimes et de la pêche de la commission européenne, explique qu'il est important pour éviter les conflits de bien intégrer l'aquaculture aux autres activités de l'économie bleue (FEAP, 2016). La CGPM (Commission générale des Pêches pour la Méditerranée) travaille également sur ces interactions mais elle souhaite aussi améliorer l'image du secteur auprès du grand public (FAO, 2018). La sensibilisation du citoyen est en effet au cœur des stratégies. De nombreuses actions sont menées à l'échelle de l'Europe pour informer le citoyen des bienfaits de l'aquaculture. Car, selon la Commission européenne, les oppositions aux projets aquacoles s'expliquent, en partie, par un déficit d'informations et de connaissances sur les réalités de l'aquaculture. Selon eux, les citoyens ne connaissent pas bien l'activité et les images véhiculés par les médias sur les dégâts engendrés par les fermes intensives de saumon en Norvège ne mettent pas en confiance (European Commission, 2016).

Un grand nombre d'études traitant de l'acceptabilité sociale, souligne en effet que la prise en compte des parties prenantes et la communication influencent fortement les réponses à un projet (Batellier, 2015 ; Wolsink, 2012 ; Gendron, 2014 ; Fortin et Fournis, 2013). D'autres « facteurs » sont cependant mis en avant dans la littérature scientifique (Batellier, 2015). Une meilleure compréhension et prise en compte de ces facteurs permettraient, à notre sens, le développement de projets durables. C'est sur ce constat que s'est construit un des piliers de de recherche du projet H2020-MedAID (Mediterranean Aquaculture Integrated Development). Ce travail vise à (1) comprendre les facteurs qui déterminent l'acceptabilité sociale de l'aquaculture et (2) à analyser la manière dont les dimensions de l'acceptabilité sociale pourraient être intégrées dans les processus de gouvernance existants pour ainsi favoriser le développement durable de l'aquaculture. Pour mener à bien ce travail, trois études de cas ont été sélectionnées afin de travailler avec les acteurs locaux sur cette thématique. Le terrain dans lequel s'inscrit ce stage est la Baie de Monastir (Tunisie). Le recueil des perceptions et positions des acteurs est rendu possible grâce à l'utilisation d'une méthode participative qui sera détaillée ci-après.

Ce stage contribue au projet MedAID, en s'attachant à comprendre les difficultés que connaît l'activité aquacole en Baie de Monastir. L'objectif est d'étudier ces difficultés, d'extraire celles liées aux questions d'acceptabilité sociale, de les analyser et de proposer quelques leviers d'actions qui favorisent l'acceptabilité sociale de l'aquaculture. La Baie de Monastir est l'unique site d'étude au sud de la méditerranée mais également le 1^{er} site du projet MedAID sur lequel la méthodologie est utilisée. Les questions qui se posent dans le cadre de ce stage sont les suivantes : **Quelles sont les difficultés auxquelles est confronté le secteur aquacole en Tunisie ? Y a-t-il des problèmes « d'acceptabilité sociale » parmi ces difficultés ? Enfin, quels leviers d'action pourraient contribuer au développement de projets aquacoles durables ?**

La première partie de ce rapport présente la méthodologie utilisée pour collecter les perceptions et les positions des différentes parties prenantes. Puis, la deuxième partie détaille le contexte de l'aquaculture en Tunisie et les difficultés du secteur. Enfin, la troisième partie se focalise sur les difficultés du développement du secteur liées aux dimensions d'acceptabilité sociale pour ensuite proposer quelques leviers d'actions. Cette dernière partie présente également une discussion sur l'intérêt de la méthode utilisée et sur la faisabilité des leviers proposés.

Partie 1 : Cadre de l'étude et méthodologie

Cette première partie présente le projet MedAID, dans lequel s'intègre ce stage, ainsi que la méthodologie utilisée pour collecter et analyser les données nécessaires à l'étude.

1.1 Le projet H2020-MedAID

Ce stage s'insère dans le cadre du projet de recherche H2020-MedAID, un projet financé par le programme européen Horizon 2020 qui porte sur le développement intégré de l'aquaculture en Méditerranée. Ce projet a pour objectif d'analyser les principaux facteurs qui sont à la base de la stagnation observée de ce secteur et d'analyser les difficultés de développement dans le contexte de la stratégie « Croissance Bleue » (European Commission, 2017). Pour mener ce travail, MedAID mobilise une approche pluridisciplinaire qui tient compte de l'ensemble des dimensions à l'œuvre au sein du système aquicole, depuis la zootechnie dans les processus de production jusqu'à la gouvernance du secteur.

Ce stage de master 2 à l'UMR-AMURE (IFREMER-UBO), co-encadré par la société Lisode, s'intègre dans le WorkPackage "acceptabilité sociale et gouvernance de l'aquaculture" du projet MedAID. Ce projet se focalise uniquement sur les deux principales espèces produites en Méditerranée, le bar et la daurade. Trois sites d'études ont été sélectionnés, deux sites en Europe qui sont l'Espagne et la Grèce et un site au sud de la Méditerranée qui est la Tunisie. Différents échanges avec des partenaires du programme laissent à penser que la question de l'acceptabilité sociale est également présente au sud de la Méditerranée, mais très peu d'écrits scientifiques traitent de cette thématique. Ce stage, qui ne s'intéressera qu'au cas de la Baie de Monastir en Tunisie, va permettre d'approfondir la question.

1.2 L'approche retenue pour étudier l'acceptabilité sociale en Tunisie

La méthodologie construite pour cette étude est présentée sur le schéma ci-dessous (cf fig.1).

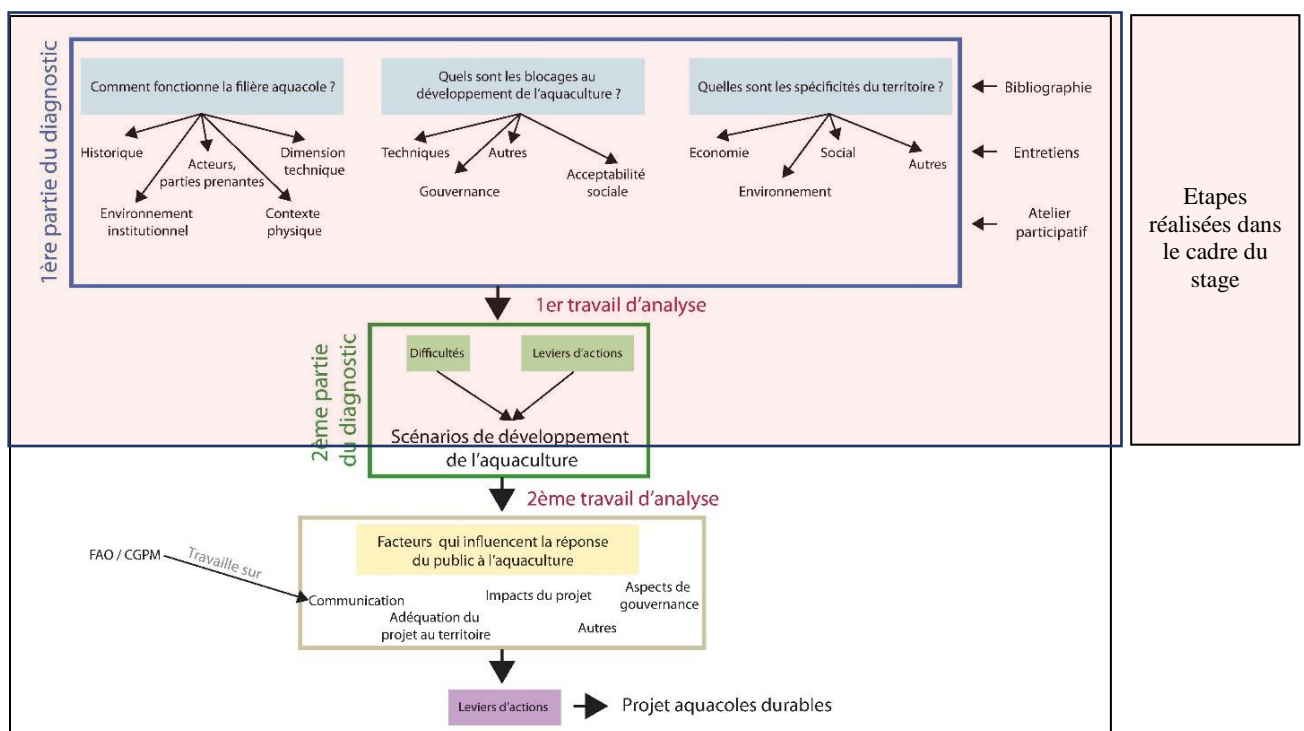


Figure 1: Programme de travail en Tunisie dans le cadre du projet MedAID

Trois phases de terrain contribuent aux analyses de ce travail de recherche sur l'acceptabilité sociale :

- **1ère phase** : Diagnostic du contexte de développement aquacole en Baie de Monastir (Entretiens avec différentes parties prenantes de l'aquaculture en Baie de Monastir du 16 avril au 4 mai 2018).
- **2ème phase** : Atelier de réflexion portant sur « l'évolution de l'activité aquacole en baie de Monastir et son impact sur les différentes composantes de la société » (Atelier avec les parties prenantes de l'aquaculture en Baie de Monastir, le 27 juin 2018).
- **3ème phase** : Atelier de réflexion avec les parties prenantes sur les évolutions possibles de l'aquaculture en Baie de Monastir (Automne 2018).

Ce stage est construit autour des deux premières phases de terrain. L'objectif de ce stage est de réaliser un diagnostic général du contexte de l'aquaculture tunisienne, ainsi qu'un diagnostic exhaustif des difficultés rencontrées par le secteur aquacole en Baie de Monastir en analysant particulièrement les aspects liés à l'acceptabilité sociale. Une première analyse des facteurs d'acceptabilité sociale et une réflexion sur les leviers mobilisables pour favoriser le développement de projets durables accompagnera également ces diagnostics.

Cette première analyse servira de base à un travail plus large qui sera réalisé à la fin de la 3^{ème} phase de terrain (au-delà de ce travail de stage). Les diagnostics réalisés dans le cadre de ce stage, combinés à un travail prospectif sur le devenir du secteur permettront en effet de mettre en avant des chemins critiques, c'est-à-dire les éléments qui rendent l'aquaculture acceptable ou inacceptable aux yeux des acteurs. A l'heure actuelle, la majorité des études scientifiques sur le sujet testent des facteurs influençant la réponse du public à l'aquaculture, mais très peu d'entre eux cherchent à voir les facteurs qui émergent d'eux-mêmes (Batellier, 2015). Cette étude en Tunisie cherche donc à combler ce manque en travaillant directement avec les acteurs de terrain. La compréhension de ces facteurs permettra par la suite de proposer des leviers favorisant l'acceptabilité sociale de l'activité. Enfin, la littérature scientifique met en avant l'importance de la gouvernance parmi ces leviers. Cette hypothèse sera analysée au terme de ce travail.

1.2.1 La gouvernance au centre de la démarche

La notion « d'acceptabilité sociale » est issue de l'émergence, il y a plusieurs dizaines d'années, de contestations des décisions et des projets, tant publics que privés, par la population (Gendron, 2014). Malgré le nombre croissant de rapports scientifiques sur le sujet et « la portée sociale et économique de ces contestations », la notion est omniprésente dans les discours et débats. Cette situation reflète des réponses incomplètes, voire inadaptées de la part des acteurs privés et publics.

La définition de « l'acceptabilité sociale » et de « l'acceptation sociale » est, selon Boutiller et Thomson (2011), le fait que les parties prenantes perçoivent un projet/une politique comme socialement acceptable ou légitime. Ainsi, comme l'explique Batellier (2015), la notion est devenue pour certains un « nouvel enjeu », pour d'autres un « nouveau critère » ou bien encore une « contrainte de gestion à prendre en compte » ou enfin une « condition ». En ce qui concerne l'aquaculture, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dans son guide pour la sélection des sites aquacoles, la définit comme « un objectif du processus de sélection et de gestion des sites » qui doit permettre « de garantir l'établissement et le maintien à long terme du projet d'aquaculture ».

Pour une bonne compréhension des questions d'acceptabilité sociale en Baie de Monastir, nous avons choisi dans cette étude de réaliser un diagnostic exhaustif du contexte. Nous nous sommes appuyés sur le travail de Batellier (2015) qui dans son étude qui s'intitule « Acceptabilité sociale, cartographie d'une notion et de ses usages », propose un tableau répertoriant les principaux paramètres et facteurs qui influencent les réponses du public à un objet/projet à partir d'une analyse de la littérature académique existante sur le sujet.

Le fil conducteur que l'auteur propose pour étudier ces questions est le suivant :

« Pourquoi et comment...

- ...un public,
- Sur un territoire spécifique, à un moment donné,
- Perçoit, ressent, juge/évalue et (ré)agit
- À un objet/projet avec ses caractéristiques et impacts (mis en contexte),
- Contrôlé-promu-développé par un (des) acteur(s),
- Amené au public, décidé et mis en œuvre selon un certain processus,
- Dans un cadre institutionnel / de gouvernance précis. » (Batellier, 2015)

Ensuite, différentes approches peuvent être utilisées pour aborder l'acceptabilité sociale d'un objet et pour ainsi atteindre cet « objectif ». Nous avons choisi, dans cette étude, de nous focaliser sur les aspects : « **Amené au public, décidé et mis en œuvre selon un certain processus** » et « **Dans un cadre institutionnel / de gouvernance précis** », car selon nous, la gouvernance et ce processus en particulier sont des éléments centraux des questions d'acceptabilité sociale. Si l'aquaculture rencontre autant de difficultés à être acceptée socialement aujourd'hui c'est en partie parce que l'approche utilisée ne lui est pas favorable. La manière dont l'acceptabilité sociale est traitée dans l'aquaculture se rapproche d'une vision instrumentale issue des années 80. Bien souvent, les décideurs s'intéressent à l'acceptabilité sociale dans le but de maîtriser une opposition sans chercher à la comprendre et sans remettre en question leur projet initial (Gendron, 2014). Le processus ne cherche donc pas à favoriser l'émergence d'un projet ou d'une politique acceptable, mais selon Gendron (2014) ce processus se rapproche plus de « stratégies visant à rendre acceptables des projets ou des politiques qui ne le sont pas ».

Notre vision de l'acceptabilité sociale rejoint donc les approches de Caron-Malenfant et Conraud (2009) et Fortin, Fournis et Beaudry (2013). Caron-Malenfant et Conraud, définissent l'acceptabilité sociale comme « *le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place pour qu'un projet, un programme ou une politique s'intègre harmonieusement, et à un moment donné, dans son milieu naturel et humain* » et Fortin, Fournis et Beaudry présentent l'acceptabilité sociale comme « *un processus d'évaluation politique d'un projet mettant en interaction une pluralité d'acteurs, impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnels, reconnus légitimes car cohérents avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégiés par les acteurs concernés* ». Ces approches sont intéressantes à nos yeux car elles expliquent que ce processus doit faire l'objet de co-construction, aspect auquel nous accorderons beaucoup d'importance par la suite. De plus, les auteurs expliquent que l'acceptabilité sociale est temporaire, car comme l'explique Gendron (2014), « ce jugement est dynamique et peut se transformer au gré des débats sociaux, des enjeux et de l'évolution des valeurs dont il est l'incarnation ». Ce qui, à notre sens, renforce l'importance de ce processus qui doit être évolutif.

Les schémas ci-dessous (cf fig.2) illustrent, selon nous, l'importance de ce « dispositif d'acceptabilité sociale » :

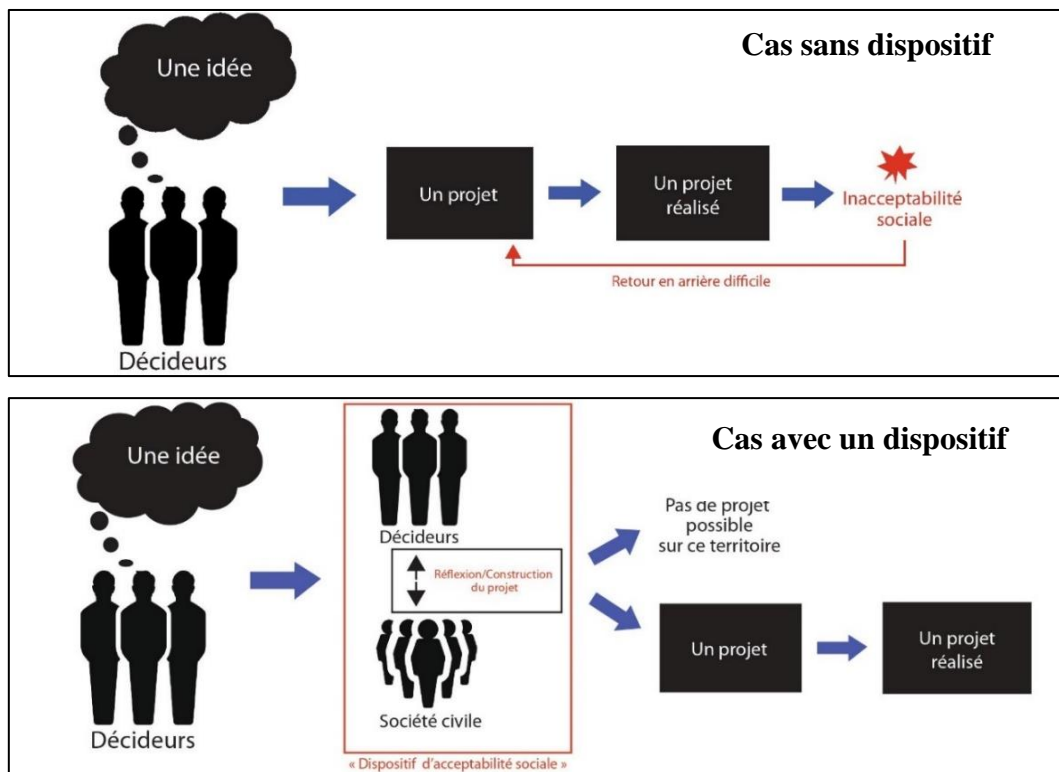


Figure 2: Les différentes étapes de l'idée au projet, avec et sans "dispositif d'acceptabilité sociale" © Loeiza Lancelot

1.2.2 Une démarche participative

Le choix de recourir à une démarche participative correspond à notre volonté d'adopter une posture de recherche-action. La recherche-action est selon nous une posture intéressante pour étudier les dimensions de l'acceptabilité sociale. Ce n'est pas l'approche générale du projet MedAID, qui correspond davantage à de la recherche appliquée, mais nous estimons que ce type de recherche n'était pas adaptée à notre sujet. Il nous semblait indispensable pour étudier ces dimensions de l'acceptabilité sociale de travailler avec les acteurs de terrain qui sont les porteurs de l'information. L'approche qui vise à implanter un projet aquacole construit de manière déconnectée du territoire n'est a priori pas favorable à son acceptabilité sociale. L'information et la communication sont pour le moment les seules approches réellement utilisées pour penser le développement de projets aquacoles. Nous cherchons donc à décentrer les choses dans cette étude en travaillant avec les gens du territoire pour qu'ils définissent eux même les éléments qui doivent figurer ou ne pas figurer dans un projet. Notre approche se retrouve dans la définition de Guy Le Boterf qui définit la recherche-action comme « *un processus dans lequel les acteurs sociaux ne sont plus considérés comme de simples objets passifs d'investigation, deviennent de plus en plus des sujets conduisant une recherche avec la collaboration de chercheurs professionnels. Ce sont donc les groupes sociaux concernés qui vont identifier les problèmes qu'ils veulent étudier, en réaliser une analyse critique et rechercher les solutions correspondantes.* » (Adamczewski, 1988). L'adoption d'une démarche participative semble donc idéale pour répondre à cet objectif. Elle permet notamment :

- « Faciliter la communication entre parties prenantes ; échanger perceptions et connaissances pour une meilleure compréhension mutuelle.

- D'améliorer les connaissances des acteurs concernés sur un phénomène donné et prise de conscience des effets de leurs actions.
- D'assurer la médiation d'un conflit d'usage de ressources : faciliter la coordination, la négociation entre acteurs et établir un plan d'action partagé.
- D'élaborer un plan de gestion collective : méthodes et outils pour simuler et évaluer des futurs possibles, établir des règles collectives. » (Abrami G, 2015)

1.3 Les différentes étapes de l'étude

Préalablement au travail de terrain et afin de se familiariser avec le sujet, un certain nombre d'études et de rapports scientifiques qui traitent du développement aquacole en Baie de Monastir et des enjeux ont été consultés. L'objectif de la première phase de terrain était de rencontrer les acteurs locaux afin de compléter le diagnostic et de comprendre la réalité du territoire. Ce travail devait permettre de mieux comprendre le fonctionnement de l'activité en Baie de Monastir, les difficultés que rencontrent les exploitants aquacoles et les gestionnaires et de préciser les interactions existantes entre l'aquaculture et les autres activités du territoire. La deuxième partie du terrain avait pour objectif d'affiner le travail de diagnostic en faisant travailler ensemble différentes catégories d'acteurs concernées par le développement aquacole.

1.3.1 Les entretiens (1ère phase)

Le travail d'entretiens, qui s'est déroulé sur 3 semaines (d'avril à mai 2018), a permis de réaliser 26 entretiens avec différents acteurs clés préalablement identifiés. Au-delà de la collecte d'informations, ces entretiens ont permis de nouer un premier contact avec les acteurs du territoire et de sonder leur intérêt pour un travail participatif sur ce sujet. Leur participation et leur intérêt pour la démarche étant indispensable à la réussite de ce travail.

- **Identification des acteurs**

A partir du travail bibliographique et d'échanges avec la CGPM et l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer de Tunisie (INSTM), il a été possible d'établir une première liste d'acteurs à interviewer. L'INSTM dispose d'une bonne vision du secteur car l'institut travaille sur plusieurs thématiques dans le domaine maritime dont l'accompagnement du développement de l'aquaculture. Une fois sur le terrain d'autres personnes ont été identifiées par les acteurs rencontrés. L'objectif était de rencontrer différentes catégories d'acteurs concernées par le développement de l'aquaculture en Baie de Monastir afin de disposer d'une vision aussi large que possible de la situation locale. Les acteurs ciblés sont les acteurs publics en charge de la gestion de l'activité au niveau national et régional, ensuite les acteurs privés engagés dans l'activité elle-même ou dans sa filière (exploitants, fournisseurs d'intrants, poissonniers) puis les parties prenantes qui exercent une activité sur le territoire de la baie (pêcheurs, acteurs du tourisme, associations environnementales) et enfin le « public » qui représente différentes catégories d'acteurs (consommateurs, habitants, touristes, etc.) (cf. Annexe I).

Parmi les catégories d'acteurs ciblés, certaines n'ont pas pu être rencontrées pour les raisons suivantes : Le « grand public » est considéré comme un « acteur » central dans les questions d'acceptabilité sociale, cependant, il est constitué d'une multitude d'acteurs : des riverains, des promeneurs, des consommateurs etc. Pour pouvoir travailler avec ces acteurs il fallait utiliser des méthodes de démocratie participative très couteuses en temps. Ne disposant pas suffisamment de temps, le « grand public » a été écarté dans ce travail de stage. Ensuite, le fait de ne pas pouvoir être présent sur le terrain en continu et de déléguer la prise de rendez-vous à nos contacts de l'INSTM a largement facilité la tâche car l'INSTM dispose d'un

important réseau, mais de ce fait, les acteurs n'étant pas en contact avec l'INSTM ont été plus difficiles à contacter et à mobiliser et donc moins représentés dans ce travail. Enfin, la présence du mois de ramadan durant la période de stage a réduit le temps disponible pour rencontrer des acteurs.

Les personnes rencontrées parmi celles ciblées sont les suivantes (tab.1) :

Tableau 1: Catégories d'acteurs rencontrés lors d'entretiens en avril 2018

Catégories	Nb de personnes rencontrées
Acteurs du tourisme	1
Acteurs de la filière	2
Acteurs publics en charge de la gestion de l'activité	14
Pêcheurs	6
Association environnementale	1 (la seule)
Autres acteurs	2

- **L'outil d'enquête : le guide d'entretien**

Le travail d'enquête sur le terrain a consisté à la réalisation d'entretiens semi-directifs, c'est-à-dire sur la base d'un guide d'entretien ouvert, qui permet de centrer le discours des interlocuteurs autour de thèmes préalablement identifiés. L'interlocuteur dispose ainsi d'une marge de liberté dans le choix de ses propos et dans l'orientation de la discussion. Ce type de technique permet de recueillir des informations qualitatives. Cette marge de liberté pour l'interlocuteur était essentielle afin de pouvoir collecter des informations importantes aux yeux des personnes interrogées (leurs préoccupations, perceptions au sujet de l'aquaculture).

Le guide d'entretien a été élaboré à partir du travail bibliographique précédemment réalisé (cf. annexe II). Le document s'organise autour de différentes thématiques abordées. De ces thématiques découlent un certain nombre de questions ouvertes. Il y a un ordre préétabli mais selon les réponses des acteurs cet ordre n'était pas imposé. Plusieurs guides d'entretiens ont été réalisés en fonction des catégories d'acteurs. Les principaux thèmes du guide d'entretien étaient les suivants :

1. La structure (fonction, lien avec l'activité aquacole, vision de l'activité, etc.) ;
2. Le secteur aquacole en Baie de Monastir (dimensions techniques et institutionnelles) ;
3. Les spécificités de la Baie de Monastir (aspects sociaux, économiques et environnementaux) ;
4. Les blocages liés au développement de l'aquaculture ;
5. Les réponses apportées en termes de gouvernance ;
6. Prospective sur le développement local du secteur.

Les dimensions historiques ont été également abordées dans chaque thématique afin d'obtenir une bonne compréhension du contexte et du positionnement des acteurs vis-à-vis de certains enjeux sociaux.

- **Déroulement des entretiens**

Avant de démarrer le travail sur le terrain, une présentation de cette étude a été faite auprès de l'équipe l'INSTM qui participe au projet MedAID. Cette première réunion avait pour but de présenter les objectifs de l'étude ainsi que la méthodologie prédéfinie. Cela a permis d'intégrer également leurs avis et recommandations dans le travail de terrain. Nos différents contacts à l'INSTM nous ont beaucoup aidés sur le terrain en nous simplifiant le contact avec

les acteurs du territoire (contacts rapides, traductions, etc.) et en nous facilitant la compréhension du contexte. Nadia Chérif ou Naceur Dhraief de l'INSTM étaient présents à chaque entretien.



Figure 3 : Entretien avec le responsable du GIPP de Teboulba dans le port de Teboulba 26/04/2018 © Loeiza Lancelot



Figure 4 : Entretien avec le chef de l'arrondissement de pêche de Monastir au port de Monastir 24/04/2018 © Loeiza Lancelot

Les entretiens, d'une durée de 30 minutes à 1h30 (cf fig.3 et fig.4), débutaient toujours par une présentation des équipes d'IFREMER et de LISODE, du projet MedAID et de la démarche de ce travail. Ensuite les échanges pouvaient démarrer à travers le guide d'entretien. A la fin de chaque entretien, nous leur présentions notre vision du projet et nous abordions avec eux la possibilité de réaliser des ateliers participatifs. Cela nous permettait d'évaluer leurs motivations à participer à des ateliers et de collecter leurs attentes vis-à-vis de ce travail.

1.3.2 L'atelier participatif (2ème phase)

La deuxième phase de terrain consistait à affiner le diagnostic principalement sur les aspects d'acceptabilité sociale en travaillant avec les acteurs rencontrés lors de la première mission de terrain pour réfléchir avec eux à l'évolution de l'activité aquacole en Baie de Monastir. La question de l'acceptabilité sociale concerne la manière dont les acteurs perçoivent le développement aquacole, c'est pour cette raison que nous leur avons demandé de se projeter et pas seulement de nous donner leur avis sur la situation actuelle.

Pour ce faire, il a été organisé un atelier auquel ont été invités les différentes parties prenantes de l'aquaculture en Baie de Monastir. L'objectif de cet atelier était 1) de produire une connaissance partagée des enjeux liés au développement de l'aquaculture en Baie de Monastir 2) d'analyser les impacts possibles d'un développement de l'aquaculture sur les diverses composantes de la société 3) de réfléchir aux actions possibles pour minimiser voire supprimer ces impacts. Le tout, dans le but de mettre en avant ce qui rend l'aquaculture acceptable ou non acceptable dans la baie.

- **Les acteurs**

L'ensemble des acteurs rencontrés lors de la première phase de terrain, ainsi que d'autres acteurs clés identifiés par la suite, ont été invités à cet atelier. L'important était qu'au moins un acteur de chacune de nos catégories d'acteurs soit présent à cet atelier pour avoir une vision exhaustive des préoccupations des groupes d'acteurs. Lors de cet atelier, 22 participants étaient présents et représentaient les organismes suivants : Une personne du Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche (GIPP), une personne de la SO TU PAP, onze personnes de l'Institut National des Sciences et Technologies Mer (INSTM), une personne du Centre technique d'aquaculture (CTA), une personne de l'Agence des Ports et

des Installations de Pêche (APIP), deux personnes de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE), deux personnes de TTF (exploitation aquacole), deux personnes de l'association Notre Grand Bleu (ONG), une personne de l'arrondissement de pêche (CRDA Monastir – administration décentralisée de l'état). Les pêcheurs n'ont pas pu être représentés lors de cet atelier, mais un prochain atelier pourra avoir lieu uniquement avec des pêcheurs à l'automne 2018.

- **L'hypothèse de travail**

Afin de faire émerger les enjeux et les principales préoccupations des acteurs, nous avons proposé aux participants d'imaginer un scénario "très optimiste" en termes de développement dans lequel la production aquacole serait multipliée par 4 en Baie de Monastir. Le choix de multiplier par 4 est lié au fait que nous souhaitions proposer un seuil critique permettant de faire émerger les enjeux et que selon quelques acteurs (dont des personnes de l'INSTM) multiplier la production par 4 n'est pas imaginable. C'est un scénario qui peut sembler extrême mais dont l'objectif n'était pas de le rendre réalisable mais uniquement de l'utiliser comme cadre pour faciliter l'émergence des contraintes liées au développement de l'aquaculture dans la Baie de Monastir.

- **L'atelier**

Après une présentation du projet en plénière, les participants ont été répartis en **3 groupes thématiques** (cf fig.5) afin de réfléchir à différents aspects liés au développement aquacole :

- **Groupe 1** : Impacts sur l'environnement (espèces, milieu, santé humaine) et relations avec les autres usagers et la population (cf fig.5).
- **Groupe 2** : Quels aspects techniques et économiques (exploitation, filière) posent des problèmes ?
- **Groupe 3** : Quels sont les problèmes sur les aspects législatifs, réglementaires et d'accompagnement institutionnels de l'aquaculture ?

Le travail en groupe a permis aux participants de disposer davantage de temps et de s'exprimer plus facilement. Nous étions présents pour encourager tous les acteurs à prendre la parole. Enfin, lorsqu'une institution était représentée par plusieurs personnes, celles-ci ont été redistribuées dans différents groupes pour rendre les discussions plus riches et ainsi confronter les points de vue. Cette répartition a permis à des acteurs possédant des points de vue différents de travailler ensemble.



Figure 5 : Groupe de travail sur les ressources et impacts environnementaux et sociaux lors de l'atelier du 27 juin 2018 à Monastir © Loeiza Lancelot

Ne disposant pas suffisamment de temps durant ce stage pour une analyse approfondie de cet atelier, seule une partie des résultats issus de cet atelier est utilisé dans ce rapport afin d'affiner le diagnostic.

1.4 Limites méthodologiques identifiées

Une des limites de ce travail fut l'absence de traducteur. La majorité des pêcheurs ne parlent pas couramment français, il était donc difficile de préciser certains aspects durant les entretiens. D'une manière générale les acteurs rencontrés n'étaient pas toujours à l'aise avec la langue française, l'absence de traducteur en langue arabe a donc probablement fait perdre un peu d'information. La présence d'un collègue de l'INSTM a tout de même permis de faciliter les échanges.

Ensuite, une autre difficulté a été de faire de lien et de justifier la place de cette étude avec les différents travaux réalisés sur le territoire. Les acteurs sont mobilisés pour différents projets et peuvent avoir l'impression de redondances. Ils n'ont pas toujours de retours sur les travaux auxquels ils participent et finissent par se désintéresser de la question.

Partie 2 : Le secteur aquacole en Baie de Monastir

L'objectif de cette deuxième partie est de présenter brièvement le territoire étudié lors de ce stage afin de faciliter la compréhension des difficultés présentées dans un deuxième temps.

2.1 Le secteur aquacole en Tunisie

L'aquaculture en Méditerranée comprend la pisciculture d'eau douce et/ou saumâtre, la pisciculture marine et la conchyliculture. La pisciculture marine, sujet de notre étude, s'est développée en 1972 avec la maîtrise de la reproduction en captivité et le développement de l'élevage du bar (*Dicentrarchus labrax*) et de la daurade (*Sparus aurata*) et progressivement l'aquaculture en cages off-shore est devenue la norme (Rey-Valette H et al, 2007). L'intensification de l'aquaculture a été permise, entre autre, grâce au transfert de connaissances et de technologies des pays tels que la France, l'Italie et la Grèce vers des pays à forts potentiels tels que la Turquie, la Tunisie, etc. (M.H. Kara et al, 2016). Les pays de la méditerranée se sont spécialisés sur les poissons à fortes valeurs (poissons carnassiers), excepté l'Egypte qui est spécialisée sur l'élevage de poissons à moins grandes valeurs tels que le tilapia, la carpe et le mullet. Parmi ces poissons à forte valeur, le bar et la daurade sont les principales espèces élevées en Méditerranée mais la production tend à se diversifier avec les années. On peut notamment trouver depuis la fin des années 90 des fermes de grossissement de thon (*Tunnus thynnus*) et l'arrivée de nouvelle espèce telle que le maigre (*Argyrosomus regius*) (M.H. Kara et al, 2016). La production des pays membres de l'UE est toutefois plus diversifiée que celle des pays de la rive sud (Sacchi J, 2011).

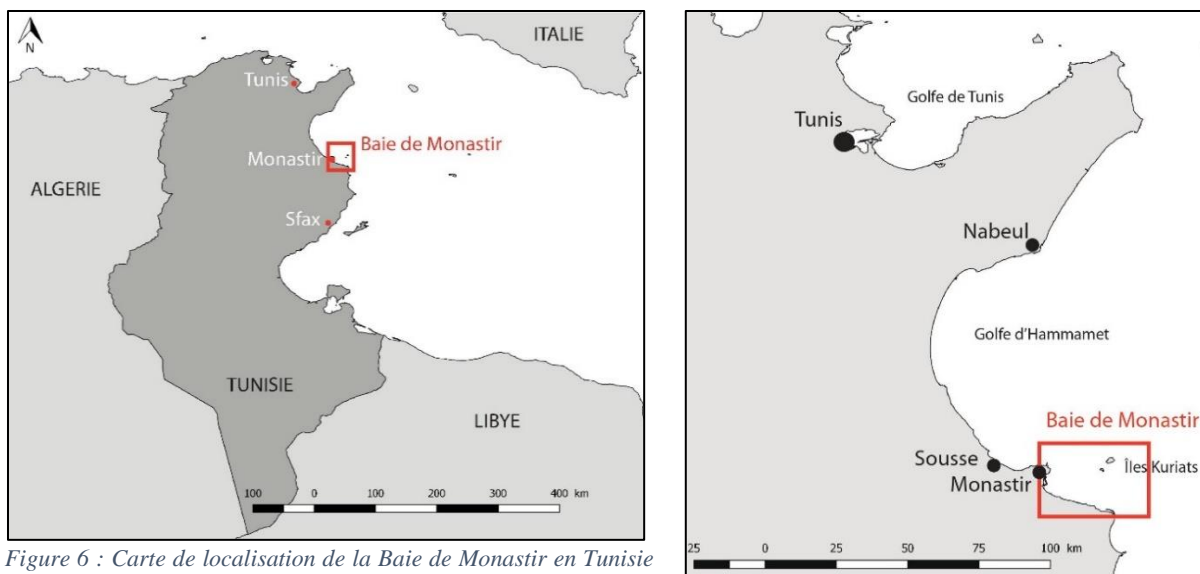


Figure 6 : Carte de localisation de la Baie de Monastir en Tunisie (© Loeiza Lancelot)

La Tunisie d'une superficie de 163 610 km² possède un littoral d'environ 2 290 km, très favorable au développement d'activités maritimes telle que l'aquaculture (APAL, 2015) (cf fig. 6). Les secteurs de la pêche et de l'aquaculture occupent une place importante en Tunisie, au niveau socio-économique, mais également alimentaire (FAO, 2017). La production halieutique représente 8% de la valeur de la production agricole et 1.1% du produit national brut et ces secteurs emploient directement 35 977 personnes (Challouf et al, 2018), dont 1 744 personnes spécifiquement pour l'aquaculture. La consommation de produits de la mer sur le territoire est inférieure à la moyenne mondiale qui est de 20 kg/an/hab, mais elle reste toutefois importante. En effet, les tunisiens consomment environ 11,5 kg par habitant et par an de produits de la mer, le marché interne étant principalement alimenté par la pêche (FAO, 2017).

L'aquaculture s'est développée en Tunisie dans les années 60, mais ce n'est qu'avec l'arrivée des cages flottantes en mer il y a une dizaine d'années, grâce à différentes mesures incitatives, que ce développement s'est vraiment accéléré. Parmi les activités aquacoles présentes sur le territoire, l'aquaculture off-shore est aujourd'hui le système le plus utilisé avec une contribution de 92% à la production de pisciculture marine (Sigma ingénierie, 2017). Comme dans la majorité des pays méditerranéens, la pisciculture marine en Tunisie est dominée par l'élevage du bar et la daurade qui sont des espèces à hautes valeurs commerciales. La production de ces deux espèces en Tunisie représente 96% de la valeur totale de la production aquacole et 21% de l'ensemble de la valeur de la production du secteur de la pêche et de l'aquaculture (Ibid.). Le territoire tunisien compte actuellement 20 fermes aquacoles offshores installées principalement dans les gouvernorats de Sousse, Monastir et Nabeul, situés dans la région du Sahel. La majorité de ces exploitations, se sont installées entre 2009 et 2011. La production est ainsi passée de 3 000 tonnes en 2006 à 14 000 tonnes en 2015, soit un taux de croissance annuel moyen d'environ 20% (toutes activités aquacoles confondues). C'est principalement la daurade royale, espèce plus rustique, résistante aux maladies et avec un cycle plus court, qui a été concernée par cet accroissement (Ibid.).

La production est aujourd'hui majoritairement vendue sur le territoire tunisien. Entre 80% et 93% de la quantité totale produite par ferme est vendue sur le marché local. La production des fermes, est principalement vendue aux mareyeurs et aux grossistes locaux et le reste, qui représente 26%, est vendu directement à des GMS ou aux marchés de gros (Sigma ingénierie, 2018).

- **Le cadre de gestion**

Le cadre dans lequel se développe l'activité aquacole a fortement évolué à la suite des événements du 14 janvier 2011. A la fin de l'année 2010, le pays a connu une importante révolution appelée « révolution de jasmin » qui a abouti au départ du président de la République de Tunisie, Zine el-Abidine Ben Ali, en poste depuis 1987. Après cette date, différentes réformes ont vu le jour, notamment au niveau du cadre juridique et institutionnel, du système financier, fiscal et comptable et en matière de droit des sociétés.

L'organe compétent en matière de gestion d'aquaculture est le ministère de l'agriculture et c'est à ce niveau que sont élaborées l'ensemble des stratégies du secteur et que les décisions finales concernant le développement de l'activité sont prises. Toutefois, dans un objectif de décentralisation, un certain nombre de compétences sont transmises aux échelons régionaux et locaux des différentes directions. L'aquaculture se développe par le biais d'initiatives privées mais avec un accompagnement de l'Etat. Depuis 1996, la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture en collaboration avec différents intervenants chargés de la gestion du secteur a élaboré trois stratégies pour le développement de l'aquaculture : le Plan Directeur de l'Aquaculture (1996-2006), la stratégie nationale du développement de l'aquaculture (2007-2016) et la stratégie de promotion du secteur aquacole en Tunisie à l'horizon 2020 (2016-2020). La stratégie nationale de 2007-2016 a mis l'accent sur l'encouragement des promoteurs privés à travers le renforcement des incitations financières et sur la création d'un centre technique d'aquaculture pour le transfert des technologies aquacoles et l'encadrement des privés. La stratégie à l'horizon 2020 vise quant à elle à assurer le développement durable de l'aquaculture en améliorant la gestion du secteur, en favorisant le développement qualitatif et quantitatif des produits aquacoles et en augmentant la consommation annuelle par habitant de produits aquacoles. La direction générale de la pêche et de l'aquaculture en collaboration avec différents acteurs de la filière, travaille actuellement à l'élaboration de la stratégie 2020-2030 en s'appuyant sur les résultats des différentes études réalisées ces dernières années.

- **Les acteurs en charge de la gestion de l'activité**

Les acteurs institutionnels :

En Tunisie, l'organe compétent en matière d'aquaculture est le Ministère de l'Agriculture. Il est chargé d'exécuter avec d'autres ministères, la politique de l'Etat, de veiller à la promotion du secteur et de favoriser un climat favorable au développement de la filière.

Le Ministère de l'Agriculture se divise en différents services techniques dont la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPA) et la Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV). La DGPA est l'autorité compétente, chargée d'élaborer les stratégies et plans de développement et de veiller à leur mise en œuvre et à leur évaluation, d'évaluer les opportunités d'investissement dans le secteur, de concevoir les mesures d'encouragement et d'appui technique et de veiller à leur mise en œuvre, de participer à l'élaboration des programmes de recherche, de formation et de vulgarisation, de veiller à l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques vivantes et de promouvoir et mettre en œuvre les projets de coopération internationale. La DGSV, pour le compte de l'aquaculture, est chargée principalement d'assurer le contrôle sanitaire et le contrôle de la qualité des produits alimentaires d'origine animale et ses dérivés au niveau de la production et la transformation.

Des administrations décentralisées appuient les démarches de la DGPA :

- Le commissariat régional au développement agricole (CRDA), est chargé, dans le cadre du gouvernorat, de la mise en œuvre de la politique agricole arrêtée par le

gouvernement. Le CRDA est le représentant du Ministère de l'Agriculture dans les régions, il se situe entre la DGPA et les services régionaux.

- L'arrondissement de pêche est chargé de recevoir les dossiers de demande d'installation. Il est présent dans tous les gouvernorats côtiers et dépend techniquement de la DGPA et administrativement des CRDA.

Dans un souci d'efficacité, un Centre Technique, un groupement interprofessionnel et des agences sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et d'autres départements ont été créés afin de récupérer des missions qui incombaient initialement à l'administration centrale :

- L'agence des Ports et des Installations de Pêche (APIP) s'occupe des actions liées à l'aménagement d'espaces réservés à l'activité aquacole (cages, bâtiments, etc.) ainsi qu'aux services liés à l'accostage de leur matériel naviguant ;
- L'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) reçoit les déclarations d'intention d'investissement dans le secteur aquacole, délivre les agréments et gère une partie des ressources consacrées à l'incitation à l'investissement ;
- Le Centre Technique d'Aquaculture (CTA) créé en 2007 dispose d'une mission d'assistance, de formation, d'encadrement et d'information des entrepreneurs ;
- Le Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche (GIPP), est un organisme interprofessionnel chargé de la régulation du marché, de l'amélioration de la qualité, de l'encadrement des professionnels et de la promotion des exportations dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie ;
- L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM) dispose d'un laboratoire dédié à l'aquaculture et participe donc activement à l'amélioration des connaissances dans le domaine.
- La Fédération Nationale des Aquaculteurs (FNA), créée récemment et œuvrant sous l'égide de l'Union tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP), représente les professionnels de la filière aquacole. (SIGMA ingénierie, 2017)

Au sein du Ministère de l'Agriculture d'autres directions générales participent à la gestion de l'activité telles que la Direction Générale de Financement des Investissements et des Organisations professionnelles (DGFIOP), la Direction Générale des études et du développement Agricole (DGEDA), et la Direction Générale des Affaires Juridiques et Foncières (DGAF).

Les principaux ministères qui ont également un rôle dans le développement de l'activité sont le Ministère de l'Environnement, au travers de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) et de l'Agence nationale de protection et d'aménagement du littoral (APAL) ainsi que le Service des Phares et Balises qui est rattaché au Ministère de la Défense Nationale et qui intervient dans le balisage des sites aquacoles (Sigma ingénierie, 2018).

• **Le cadre réglementaire de la pêche et de l'aquaculture**

La loi 94-13 du 31 janvier 1994 est la loi cadre pour la pêche et l'aquaculture. Celle-ci étant commune aux deux sous-secteurs, elle ne tient pas compte des spécificités de l'activité aquacole et se réfère à l'aquaculture sous le terme de « pêcheries fixes » (sigma ingénierie, 2017).

En vertu de cette loi, le demandeur afin de pouvoir déposer un dossier de demande d'installation doit répondre à un certain nombre de critères (définis en annexe). L'obtention d'une autorisation se fait ensuite en différentes étapes qui sont détaillées ci-dessous (cf. fig.7) :

1. Le demandeur doit déposer un dossier composé des pièces suivantes au CRDA qui le présente au « comité consultatif régional » :
 - Une demande sur un papier ordinaire au nom du commissaire régional du développement agricole concerné.
 - L'identité du promoteur (C.I.N) en cas de personne physique ou projet de statut de société en cas de personne morale.
 - Un avant-projet sommaire reflétant la consistance du projet, le montant des investissements et la production projetée.
 - Une carte géographique au 1/50.000 matérialisant l'emplacement du projet par ses quatre coordonnées pour les projets en mer
 - Un plan au 1/10000 pour les installations à terre
 - Titre de propriété ou Contrat de location du terrain
 - Les analyses physico-chimiques des eaux
2. Après examen du dossier et si accord de la commission, le dossier est transmis à la DGPA pour accord car les démarches d'installation restent centralisées. Si un accord n'est pas trouvé au sein de la commission consultative régionale le dossier n'est pas transmis à la DGPA.
3. Après accord de la DGPA le dossier est transmis au Centre Technique de l'Aquaculture (CTA) pour le soumettre à l'avis du « Comité Technique d'Aquaculture » chargé de définir les critères techniques et d'évaluer la faisabilité technique des projets aquacoles. Après accord de ce comité technique le dossier est renvoyé à la DGPA.
4. Enfin pour les projets en mer le dossier sera examiné par les services compétents de la DGPA qui le soumettra à l'avis de la « commission consultative d'octroi des autorisations pour l'implantation des pêcheries fixes » qui statue sur les demandes d'autorisation d'implantation de pêcheries fixes après enquête administrative.
5. La DGPA accorde ensuite au demandeur un accord de principe de 6 mois (renouvelable une fois) pour lui permettre de réaliser des études détaillées de son projet composé de :
 - « Une étude technico-économique du projet pour voir la faisabilité technique du projet, conforme aux termes de références.
 - Une étude d'impact du projet sur l'environnement approuvée par les services de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement.
 - L'accord du service des phares et balises (Ministère de Défense) sur le balisage du site.
 - Le statut de la société »
6. La DGPA accorde ensuite une autorisation d'exploitation valable 7 ans (renouvelable sur demande).

Pour les projets à terre la DGPA accorde un accord de principe sur l'activité et le promoteur dépose son dossier au niveau de l'Agence nationale de protection et d'aménagement du littoral (APAL) pour l'octroi d'une concession sur le domaine public maritime (DPM). (Sigma ingénierie, 2018)

Depuis 2014, l'Etat a instauré un comité consultatif régional dans cinq gouvernorats côtiers. Il a pour objectif de réduire les conflits entre les activités utilisant le même espace et de permettre un rapprochement de la décision à une échelle plus locale. Sa mission est d'examiner les demandes de projets aquacoles en conformité avec les priorités et les besoins locaux. Le gouverneur préside le comité et peut inviter des établissements intervenants directement ou indirectement dans le secteur lors de ces réunions. Les personnes qui participent à ce comité sont des acteurs en charge de la gestion de l'activité et certaines parties prenantes du développement de l'activité.

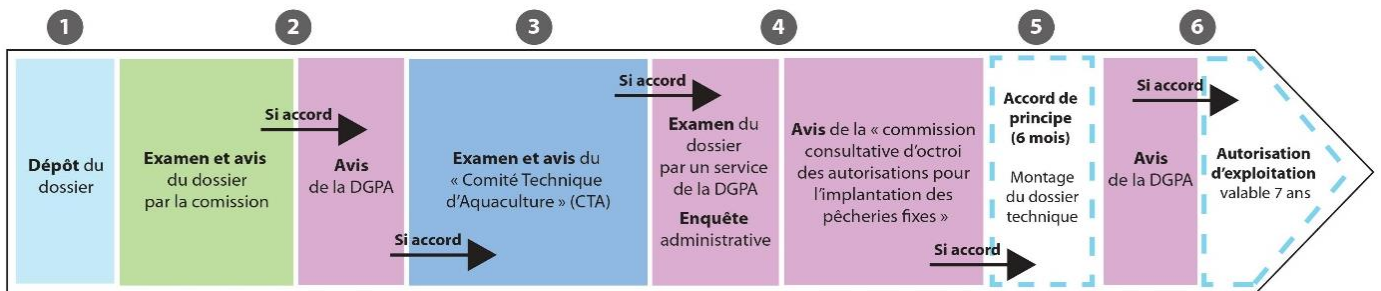


Figure 7: Etapes de la procédure pour l'octroi d'une autorisation d'exploitation d'un projet aquacole (Sigma ingénierie, 2018)

2.2 Les particularités de la Baie de Monastir

La Baie de Monastir, est une zone aquacole importante de la région du Sahel située entre Cap Monastir, Ras Dimes et l'archipel des Kuriat.

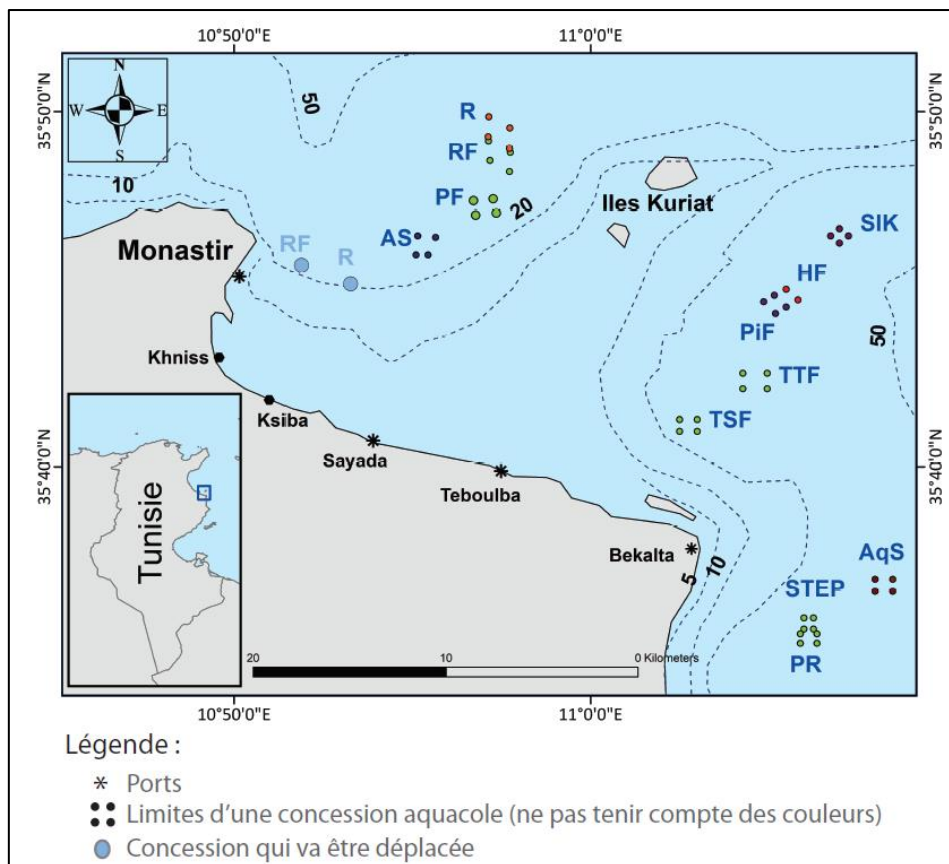


Figure 8 : Cartes de localisation des projets aquacoles en Baie de Monastir (© Naceur Dhraief)

La production de la zone n'a cessé d'augmenter ces dernières années jusqu'à atteindre 6 579 tonnes en 2015 ce qui représentait 24.37 % de la production halieutique régionale (Challouf et al, 2018). C'est une zone stratégique car elle accueille 12 projets d'élevage de bar et de daurade sur les 20 fermes aquacoles actives que compte la Tunisie (cf fig.8) (Sigma Ingénierie, 2017). Cette concentration s'explique par la présence d'infrastructures portuaires et par la protection qu'apporte la pointe de Cap Bon aux vents dominants et violents du Nord-ouest. Mais également d'après les acteurs rencontrés sur le terrain, par la présence d'acteurs locaux déterminés et très proactifs.

La baie comporte une zone de hauts fonds en son centre. Les fermes aquacoles sont donc installées au nord et au sud de celle-ci. Les concessions s'étendent sur une superficie allant de 15 à 80 hectares sur lesquelles sont disposées 8 à 72 cages d'un diamètre de 22 à 25 mètres. La capacité de production totale de l'ensemble de ces fermes est de 15 490 tonnes. La grande majorité des fermes de la région sont installées dans le port de Teboulba qui présente aujourd'hui des signes de saturation. En effet, les ports ont été construits il y a de nombreuses années alors que l'activité aquacole n'existait pas encore (Piccolotti et al, 2014).

L'aquaculture n'est pas la seule activité économique présente en Baie de Monastir. La pêche occupe également une place importante sur le territoire avec six ports, dont un en eau profonde, qui accueille des bateaux de la pêche côtière à la pêche hauturière. Contrairement à l'aquaculture, les quantités débarquées par les pêcheurs ont fortement baissé ou stagné ces dernières années pour des espèces comme la seiche, le calamar, le poulpe et la crevette royale (Challouf et al, 2018 ; Piccolotti et al, 2014). La Baie de Monastir est également un territoire touristique attractif. Les structures sont installées majoritairement au nord de la baie sur la commune de Monastir, mais des projets sont en cours sur des sites plus au sud. C'est un tourisme balnéaire. Les activités en lien avec la mer disposent d'une place centrale parmi les celles proposées dans les hôtels. De nombreuses structures possèdent des transats sur les plages et des prestataires proposent des sorties en plongée, catamaran ou bien encore une visite des îles Kuriat situées à 2 heures en bateau de Monastir. La majorité des structures hôtelières sont installées en front de mer. Les hôtels disposent donc potentiellement d'une vue sur les installations aquacoles, mais pour le moment uniquement quelques cages sont visibles de la côte et vont être déplacées pour des raisons à la fois techniques et sociales. La baie est également un site naturel exceptionnel. Elle accueille des espèces naturelles remarquables telles que des récifs-barrières à *Posidonia oceanica*, des fonds à maërl ainsi que l'espèce de tortue *Caretta caretta* qui nidifie sur les îles Kuriat. Les îles Kuriat, situées au centre de la baie font l'objet d'une protection par zonage et devraient obtenir prochainement le statut d'Aire Marine Côtière Protégée (AMCP) (CAR/ASP, 2015). L'association Notre Grand Bleu installée à Monastir, réalise des campagnes de sensibilisation sur les îles et accompagne régulièrement les sorties organisées par six prestataires. Les bénévoles échangent avec les visiteurs afin qu'ils aient un comportement respectueux de l'environnement. Enfin, cette région est un territoire attractif sur lequel l'Etat a investi il y a quelques années, d'autres activités économiques sont ainsi présentes (usines de textiles, de fabrication de briques, etc.). Malheureusement, la pression que connaît ce territoire et l'absence de système d'épuration efficace impactent fortement la qualité des eaux de la baie. Peu profonde et protégée des vents de Nord-ouest, elle se caractérise par une courantologie très faible qui la rend sensible aux pollutions. La station d'épuration qui devrait être construite dans les années à venir devrait permettre d'améliorer en partie la situation (Plan bleu, 2015).

Le développement de l'activité aquacole offshore en Baie de Monastir (ou à sa périphérie) semble aujourd'hui ralenti. La progression rapide de l'aquaculture offshore sur le territoire ces dix dernières années s'est accompagné de difficultés. Les exploitants ont en effet rencontré un certain nombre d'obstacles dans l'exercice et le développement de leur activité (contraintes à

l'exportation, difficultés à s'installer sur le DPM, difficultés à se fédérer, etc.) et des contestations ont également vu le jour sur des aspects environnementaux mais également de cohabitation entre activités (Challouf et al, 2018 ; Piccolotti et al, 2014). L'ensemble de ces difficultés sont au cœur de cette étude. Le chapitre suivant sera centré sur ces derniers problèmes.

2.3 Diagnostic des difficultés liées au développement aquacole en Baie de Monastir

Cette partie sera consacré à l'analyse des obstacles au développement de l'activité aquacole en Baie de Monastir. Les éléments mis en avant ont été défini à partir des entretiens et de l'atelier avec les parties prenantes. Trois principales difficultés sont présentées : une difficulté interne à l'activité qui est plus d'ordre économique et deux difficultés qui touchent davantage aux impacts environnementaux et sociaux de l'activité aquacole.

2.3.1 Le cadre proposé par l'Etat est-il favorable au développement de l'aquaculture ?

Lors d'un entretien, un acteur évoquait : « ils ont de la chance car ils se sont lancés dans l'aquaculture après d'autres pays, donc ils peuvent se servir de leurs expériences pour ne pas répéter les mêmes erreurs ». Or, selon une étude récente, la situation n'est pas si optimiste car la production tunisienne est beaucoup plus faible que la capacité de production autorisée (18 000 tonnes sur les 34 000 autorisées).

L'une des principales difficultés selon les acteurs rencontrés concerne **la valorisation du produit aquacole et de ce fait la rentabilité de l'exploitation**. Pourtant la moitié des exploitations fonctionnent à un taux entre 60% et 100% de leurs capacités de production, elles auraient donc une marge de progression avec un essor du marché local ou avec une augmentation des exportations (Sigma ingénierie, 2017). L'absence d'un prix compétitif constitue un obstacle à l'exportation et celui-ci est également un frein sur le marché national. Sur le marché tunisien, le coût moyen de revient du bar est estimé à 10,17 dinars au kilo tandis qu'il est vendu sur le marché local à 10,5 dinars. Le coût moyen de revient de la daurade est à 9,42 dinars par kilo pour un prix de vente sur le marché local de 9,68 dinars. Ce sont des prix moyens car de mars à août la marge est plus importante et d'octobre à décembre la marge est négative (Sigma ingénierie, 2018). Par conséquent, la marge moyenne réalisée par les exploitants aquacoles est très faible.

Comme le montre les graphiques ci-dessous, le coût de revient des produits aquacoles s'explique en partie par un coût de production élevé et ce principalement à cause du prix des intrants importés.



Figure 9: Répartition des coûts de production pour le bar et la daurade en Tunisie en dinar (1 dinar = 0,32 euros le 09/08/2018) (Sigma ingénierie, 2018)

Par ailleurs, le secteur aquacole possède un faible niveau d'intégration. La Tunisie ne dispose en effet que de 2 écloséries qui fournissent seulement 17 millions d'alevins. Les exploitants en importent donc 87 millions. Pour ce qui relève des aliments, seulement 13 000 tonnes sont produites sur le territoire, les 30 000 restantes sont donc importées. Ainsi, l'achat d'alevins et d'aliments représente 80-85% du coût de production. Aux forts besoins d'importation d'intrants (farine de poisson) s'est ajouté la chute du dinar tunisien qui s'est traduit entre autres par une augmentation des coûts de production, et des coûts du transport) (Sigma ingénierie, 2017). L'évolution du taux de change euro/dinar n'est pas à l'avantage des exploitants tunisiens (Piccolotti et al, 2014). Afin de réduire ces importations, des acteurs ont souhaité développer des écloséries sur le territoire tunisien. Cependant, pour le moment, la réglementation concernant l'accès au DPM exige de passer par une procédure d'appel d'offre, ce qui est trop lourd pour les investisseurs. Des projets attendent ainsi depuis plusieurs années l'obtention d'autorisations. Le cadre réglementaire ne favorise donc pas la production d'intrants locaux.

Le cadre réglementaire n'est également pas favorable aux exportations, car, même les grands groupes qui disposent d'une meilleure intégration des compétences se plaignent de ne pas être compétitifs. En effet, une fois la production à quai, l'exploitant doit payer une taxe au débarquement puis s'il souhaite exporter il doit faire face à des formalités administratives lourdes, à des taxes douanières (2,5% avec la nouvelle loi de finance de 2018), à des exigences sanitaires importantes de la part des pays ciblés et enfin à un coût de transport élevé. Il est donc très difficile dans ces conditions d'être compétitif par rapport à des pays comme la Turquie ou la Grèce qui produisent des plus grandes quantités et qui sont proches du marché le plus consommateur de bar et de daurade, à savoir l'Italie, la France et l'Espagne. Les exploitants pourraient se tourner vers des pays du continent africain, seulement, le commerce avec les pays les plus proches est également difficile à pénétrer et les habitudes de consommation différentes. Par exemple, l'Algérie taxe à 50% les produits tunisiens et le contexte politique en Libye est pour le moment défavorable. En plus de ces difficultés, la stratégie de l'Etat en matière d'exportation n'est pas clairement définie et les échanges se font en fonction des opportunités. La Tunisie commerce donc essentiellement avec les Pays du Golfe car des subventions lui sont accordées depuis plusieurs années pour ces destinations. Puis, de manière moins importante, elle exporte vers les pays de l'Afrique, de l'Amérique du Nord et en troisième lieu vers l'Union Européenne. La situation actuelle, ne permet donc pas aux exploitants de s'appuyer sur le marché extérieur pour écouler leur production.

Le marché national étant saturé, il n'offre pas non plus de grandes promesses de développement aux exploitants. Pourtant, grâce à la protection douanière, les fermes sont à l'abri de la concurrence étrangère. Les importations de poissons sont taxées à près de 70 % (SIGMA ingénierie, 2018). Mais là encore le prix explique en partie ces difficultés. Selon un acteur rencontré, le prix est trop élevé pour les ménages tunisiens qui ont vu leur pouvoir d'achat fortement diminuer ces dernières années. Or, les exploitants ne peuvent pas baisser le prix, car bien que celui-ci soit jugé trop élevé, il est selon eux trop faible pour être rentable, nous explique un acteur de la filière. Le fait que le bar et la daurade restent à un prix élevé alors que l'ensemble des produits tunisiens ont perdu en valeur s'explique probablement par la mainmise des intermédiaires nommés « Gacharas » sur le circuit de commercialisation. Les exploitants ont des difficultés à se fédérer et n'arrivent pas à se mettre d'accord sur un prix, ce qui les désavantage face aux intermédiaires. Ils sont en compétition, nous explique un acteur, car selon un proverbe tunisien « celui qui a le même métier que vous est votre ennemi ». Ainsi, afin d'être assuré de vendre leur production, certains la bradent aux intermédiaires à un prix inférieur au coût de production et ce notamment pour des raisons de difficultés à rembourser un crédit bancaire (Piccolotti et al 2014). Ces intermédiaires profitent de la

mauvaise communication entre les producteurs et de la rivalité qui existe entre eux pour récupérer des marges plus importantes (SIGMA ingénierie, 2018). Le prix n'est toutefois pas le seul élément qui explique la réticence des ménages à acheter du poisson d'aquaculture. Une étude met en avant qu'une partie des tunisiens ne consomme pas de poisson d'aquaculture parce qu'ils ne l'apprécient pas, parce qu'il a mauvais goût ou parce qu'il n'est pas conseillé. Un acteur en charge de la gestion de l'activité nous a donc évoqué que l'Etat devait faire des « efforts en matière d'éducation du consommateur tunisien afin d'éliminer ses préjugés ». Selon lui, la population n'apprécie pas les produits aquacoles par méconnaissance de l'activité. Il souhaite donc faire un « matraquage » de publicité pour changer les mentalités sur l'aquaculture.

L'argent investi et le nombre d'études réalisées sur différents aspects du secteur, laisse à penser que l'Etat souhaite développer le secteur. La dernière stratégie prend en effet en compte l'ensemble des difficultés précédemment citées et propose des actions pour les dépasser. Différentes mesures transitoires sont ainsi proposées telles que : « Elaborer un cadre juridique et institutionnel valorisant la filière aquacole » ou bien « Améliorer le taux d'intégration à travers la facilitation de l'accès aux sites et réserver des sites spécifiques pour les installations à terre (écloseries et pré grossissement) » (SAMEF, 2017) **Mais est-ce une réelle volonté du gouvernement ou un effet d'annonce pour attirer les investissements ?** Un acteur de l'administration locale, soutient qu'étant donné le contexte économique en Tunisie, le pays n'avait pas d'autres choix que de développer l'aquaculture, d'autant plus que la ressource halieutique en mer diminue. Cependant, pour le moment les acteurs de terrain ne ressentent pas cet investissement. Les financements délivrés par les banques sont difficiles à obtenir et les centres de formation disposent de moyens limités pour former de la main-d'œuvre. De plus, selon les acteurs, la manière dont est gérée l'activité (superposition des tâches, difficultés de coordination, etc.) apporte des doutes sur la réelle volonté de l'Etat pour développer l'activité. **Pour le moment le développement de l'aquaculture repose principalement sur un engagement privé, mais est ce que l'Etat est prêt à s'engager davantage ?** Comme le montre les parties suivantes, un développement plus important pourrait s'accompagner de vives oppositions. Etant donné le contexte politique, l'Etat n'est peut-être pas prêt à s'engager concrètement dans ce secteur. De plus, la Baie de Monastir est dotée de nombreux atouts économiques qui peuvent être davantage valorisés et ce de manière peut être plus aisée que l'aquaculture.

Ne disposant pas de cadre favorable, les exploitants ont développé des stratégies pour viabiliser leur activité. Ils essayent d'internaliser au maximum les coûts de production (certains ont investi dans des usines d'aliments). Ils diversifient leurs points de vente et font de la vente directe afin d'éviter les intermédiaires. Mais surtout, selon la thèse de Sallemi (2014) qui s'intitule « stratégie spatiales et gestion de la biodiversité marine : le cas de l'Aire Marine Protégée et Côtière des îles Kuriat en Tunisie », les exploitants ne déclarent pas l'ensemble de leur production, pratique qui est connue des services de l'Etat, nous explique le chef d'arrondissement. Ces stratégies doivent probablement participer à améliorer la situation des exploitants car même si ceux-ci se plaignent de difficultés, certains cherchent aujourd'hui à augmenter la taille de leurs concessions.

2.3.2 L'impact de l'aquaculture sur l'environnement est-il si important ?

Le deuxième élément problématique lié au développement de l'aquaculture en Baie de Monastir est son potentiel impact sur l'environnement et donc sur les usagers de la côte. La littérature scientifique précise en effet que selon la manière dont une activité aquacole est menée, elle peut avoir des impacts négatifs sur l'environnement (Primavera, 2006). En Baie de Monastir, de nombreux acteurs s'en plaignent et la fréquence avec laquelle cet aspect est

abordé lors des entretiens souligne l'importance qu'ils y accordent. D'ailleurs, la majorité des participants à l'atelier du 27 juin ont répondu que l'élément le plus problématique, si on multipliait par 4 la production aquacole, serait son impact sur l'environnement. Les pêcheurs semblent partager cet avis car selon une enquête réalisée en 2013, ils estiment que l'aquaculture est responsable à 40% de la pollution de la baie (Challouf et al, 2018). Seul trois personnes répondent que l'état de l'environnement doit être bon car les fermes ne sont pas impactées.

La liste des impacts environnementaux mis en avant lors des entretiens est longue. Selon les personnes rencontrées, l'aquaculture participe à la dégradation de la qualité de l'eau et de l'environnement (déchets, pollution chimique ...) et provoque une modification de l'écosystème (augmentation de l'eutrophisation, destruction d'herbiers de posidonie, modification de la biodiversité génétique...). Certains de ces éléments sont visibles sur le territoire mais la plupart doivent être démontrés par des études sur le terrain. En revanche, ce sont des impacts qui ont déjà été étudiés de manière générale dans la littérature scientifique. Par exemple, les travaux d'Ocean Conservancy, un organisme international de protection de la nature, met en avant 6 éléments dans l'aquaculture qui impactent l'environnement : « l'alimentation des poissons (pression + perturbe la chaîne alimentaire), les antibiotiques et produits chimiques, la fuite des poissons d'élevage (compétition avec les espèces locales, transmission de maladies), les déchets de poissons, l'attraction des prédateurs, les maladies et les parasites (cages surpeuplé transmission aux espèces sauvages)» (Sallemi, 2014).

En Baie de Monastir, les acteurs que nous avons rencontrés reprochent à l'aquaculture les éléments suivants :

L'aquaculture est accusée **d'impacter la ressource halieutique sauvage**. Des pêcheurs et des scientifiques de la zone expliquent que les poissons sont aujourd'hui plus vulnérables car plus faciles à capturer et en moins bonne santé. La présence de cages modifie en effet le comportement des poissons sauvages. Les cages font office de « dispositif de concentration de poissons » et les poissons attirés par celles-ci, par les fèces et par l'excès de nourriture présent sous les cages sont plus facilement capturables. Or, beaucoup de ces poissons sont des espèces commercialement intéressantes et déjà dans des situations de surexploitation (Challouf et al, 2018). En plus de modifier le comportement des poissons, l'activité impacte leur physiologie et la biologie. Selon un acteur du terrain, cette évolution morphologique est d'ailleurs observable sur les étals de poissons. Le contact entre les poissons d'élevages et les poissons sauvages diminue le taux de survie des poissons sauvages car ils se nourrissent d'effluents des fermes, de granulés, ce qui modifie leur masse grasseuse et leur composition en acide gras (Fernandez-Jover et al, 2007). Ensuite, les pêcheurs ont également observé que les cages attiraient des prédateurs d'ordre supérieur. A Monastir, ils ont vu le nombre de dauphins augmenter et même si aucun requin n'a été observé dans la zone pour le moment il est possible selon eux qu'ils transitent parfois sur le site (Challouf et al, 2018).

Ensuite, parmi les chasseurs sous-marins et les pêcheurs rencontrés, certains ont constaté une **désertification des fonds marins**. Les fèces, excès d'aliments et produits chimiques présents sous les cages impacteraient selon eux directement les fonds marins. Ce qui inquiète particulièrement les acteurs du territoire car, comme le montre la carte ci-dessous, la zone est très riche en posidonie (cf fig.10), espèce dont les herbiers accueilleraient plus de 20% de la biodiversité de la Méditerranée (AFB, 2012 ; Sallemi, 2014).

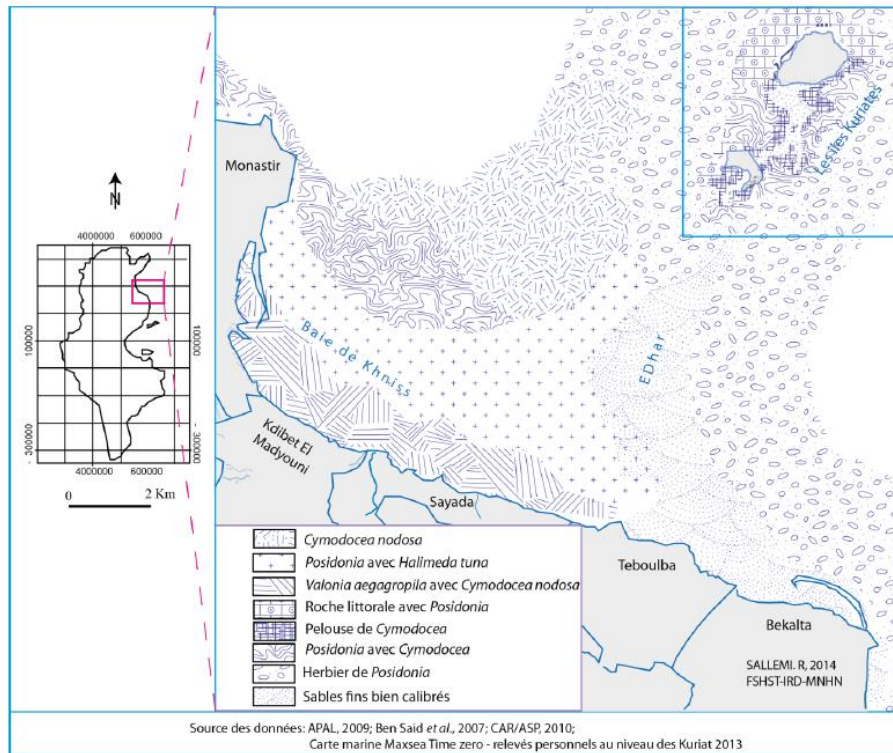


Figure 10: Cartographie de la végétation benthique en Baie de Monastir en 2013 (Sallemi, 2014)

Ces observations coïncident avec le discours des scientifiques de l'Institut Supérieur de Biotechnologie de Sidi Thabet (ISBST) en Tunisie. Ces chercheurs expliquent que la désertification des fonds marin de la baie s'explique en partie par le fait que l'utilisation massive d'antibiotiques mélangés aux aliments attaque les bactéries et les bactérioplancton, organismes qui participent à l'autoépuration du milieu marin par la décomposition des détrit (Sallemi, 2014).

Différents acteurs rencontrés critiquent également la **quantité de déchets produite par l'activité qui se retrouve ensuite dans la nature**. La présence de nombreux déchets dans les rues et dans la nature laisse à penser que la gestion des déchets est difficile en Tunisie, ce comportement ne fait donc qu'empirer la situation et provoque un certain nombre de dégâts. Selon les acteurs rencontrés, les tortues marines avalent les sacs, ces déchets se coincent dans les hélices des moteurs et ils formeraient une couche à la surface qui empêcherait le soleil de passer et donc la vie de se développer. Selon certaines personnes, il faudrait sanctionner les exploitants en les identifiant grâce aux sacs retrouvés et également les sensibiliser à l'environnement. Selon un représentant de la FNA, les exploitants sont déjà sensibles à la protection de l'environnement, car selon lui « la viabilité commerciale de l'aquaculture et la durabilité écologique sont liées de façon inextricable ».

Enfin, selon un grand nombre d'acteurs interrogés, l'aquaculture participerait à la **dégradation de la qualité de l'eau**. Certaines personnes ne souhaitent plus se baigner sur la zone car elles ont observé que l'eau avait un aspect huileux et que la baignade dans ces zones provoquait des démangeaisons. Des participants à l'atelier s'inquiètent notamment de l'impact de la qualité de l'eau sur la santé.

La plupart des acteurs n'utilisent cependant pas ces arguments pour remettre en question l'activité aquacole. Ils expriment surtout leur mécontentement face à un Etat qui ne prend pas suffisamment de mesures pour éviter ces impacts. C'est d'ailleurs sur ces aspects de gestion qu'insistent les personnes interrogées. Un acteur nous a notamment dit qu'il fallait que « ça soit fait correctement avec de bonnes pratiques et que l'Etat prenne ses responsabilités pour le suivi et le contrôle ». Pour le moment c'est le privé qui s'en occupe et selon certains acteurs

cela n'est pas fiable. L'aquaculture est une activité très réglementée (Sallemi, 2014), seulement, en Tunisie, pour le moment le seul élément contraignant est l'étude d'impact dont la fiabilité est remise en cause par les parties prenantes. L'étude est en effet réalisée par un bureau d'étude privé à Tunis qui détient le monopole et l'ANPE qui reçoit et traite ces études ne dispose pas de moyens suffisants pour les vérifier. N'ayant donc quasiment jamais de retours négatifs, l'ANPE estime que ces études ne sont que des routines. A l'étude d'impacts, s'ajoute tout de même un suivi des fermes qui doit être réalisé par les exploitants. Seulement, cet « auto-contrôle » est effectué par le bureau d'étude qui réalise l'étude d'impact, ce qui pose la question de la fiabilité. De plus, les éléments suivis concernent principalement les aspects sanitaires et pathologiques du poisson et le suivi de la qualité de l'eau pour les aspects bactériologiques et physicochimiques. Les acteurs rencontrés souhaiteraient donc que ces suivis soient approfondis et que soient réalisées des études de plus grandes envergures. Ils aimeraient des informations sur la capacité de charge de la zone et sur l'impact de l'activité aquacole sur le milieu naturel (impacts cumulés des fermes) et que ces études soient réalisées par des acteurs de confiance tels que l'Etat accompagné de scientifiques. Enfin, les acteurs rencontrés souhaitent surtout que ces études réalisées et à réaliser soient prises en compte par l'Etat dans ses stratégies. Des chercheurs de l'INSTM ont par exemple fait des recommandations pour réduire l'impact de l'activité sur l'environnement, qui selon certains acteurs rencontrés, mériteraient d'être prises en compte. Ils proposent notamment les 3 grandes orientations suivantes qui coïncident avec les attentes des acteurs de la baie : « (1) Installation de cages aquacoles loin de la pêche côtière, habitats benthiques sensibles et principaux poissons et les voies de migration des mammifères, afin de minimiser interaction entre le poisson sauvage et le poisson d'élevage; (2) Rotation des sites d'exploitations offshore, afin de minimiser les impacts; (3) Amélioration de l'enquête pré/ post-installation méthodologies adaptées aux systèmes offshore en cage, afin d'aider les évaluations de projets et l'évaluation des risques études » (Challouf et al, 2018).

Différentes réactions sont observables parmi les acteurs publics en charge de la gestion de l'activité. Certains semblent nier la situation telle que nous montre la description faite par une agence gouvernementale chargée de la gestion des zones côtières : « ... Quant à l'aquaculture elle ne constitue actuellement aucune pression notable, sachant que tous les projets d'aquaculture dans la zone sont soumis à un suivi environnemental basé sur la prospection biannuelle de l'évolution de la qualité de l'eau, du sédiment et des biocénoses... » (Sallemi, 2014). D'autres personnes ont conscience que l'activité induit des dégâts sur l'environnement mais ils estiment que toutes les activités ont des impacts. Certains acteurs publics pensent quant à eux, qu'une partie de ces plaintes s'expliquent par une méconnaissance de l'activité aquacole et qu'il serait important de faire de la sensibilisation et de l'information auprès de la population. Mais, la majorité des personnes rencontrées sur le terrain semble avoir conscience des impacts qu'engendre l'activité et justifie la situation par un manque de moyens financiers. Selon eux, les gestionnaires ne peuvent pas assurer le suivi et le contrôle (qualité et quantité au débarquement, étude d'impacts, activité en mer...) dont ils sont responsables avec le peu de moyens dont ils disposent. De plus, la difficulté à faire circuler l'information au sein des différentes administrations et le chevauchement de compétences leur compliquent la tâche. De plus, les stratégies de l'Etat laissent à penser que les pouvoirs publics ont conscience de ces problèmes car différentes solutions sont proposées telles que l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de protection de l'environnement. Mais, mise à part la réalisation d'un guide des « bonnes pratiques aquacoles » à destination des exploitants, les acteurs de terrain n'observent pour le moment pas d'actions concrètes.

Au-delà de ces impacts engendrés par l'aquaculture, la majorité des acteurs ont conscience qu'au fond l'aquaculture n'est qu'un élément parmi d'autres. L'APAL, en 2009, avait fait un

suivi soulignant que la bande littorale connaissait une forte déstructuration environnementale. Différents aménagements sont responsables de la dégradation de la qualité de l'eau dans la baie. Le drain de Khnis apportant des sédiments fins et des eaux polluées par des charges organiques, les ports de Ksibét et de Médyouni qui disposent de digues bloquant l'évolution de l'eau, des cours d'eaux pollués par les activités industrielles et enfin les rejets de l'office national de l'assainissement (ONAS) fortement décriés. Le tout, dans une baie à la courantologie faible et avec une population urbaine passant de 357 en 1994 à 448 habitants au km² en 2004 (Sallemi, 2014). L'environnement de la baie s'est donc dégradé bien avant l'installation des cages et de nombreuses manifestations ont d'ailleurs déjà éclatées en 2006 (Ibid.). Seulement l'aquaculture est la dernière activité installée sur le territoire, elle fait donc l'objet d'une plus grande attention. **Nous pouvons donc nous demander si ces oppositions envers l'aquaculture ne sont pas plutôt un moyen pour les acteurs du territoire de faire entendre leur mécontent général sur la manière dont l'Etat traite la question environnementale ?** Etant donné l'état environnemental de la baie, l'on peut d'ailleurs imaginer que l'aquaculture souffre plus d'une mauvaise qualité de l'eau que l'inverse.

2.3.3 L'aquaculture en Baie de Monastir était-elle l'activité de trop ?

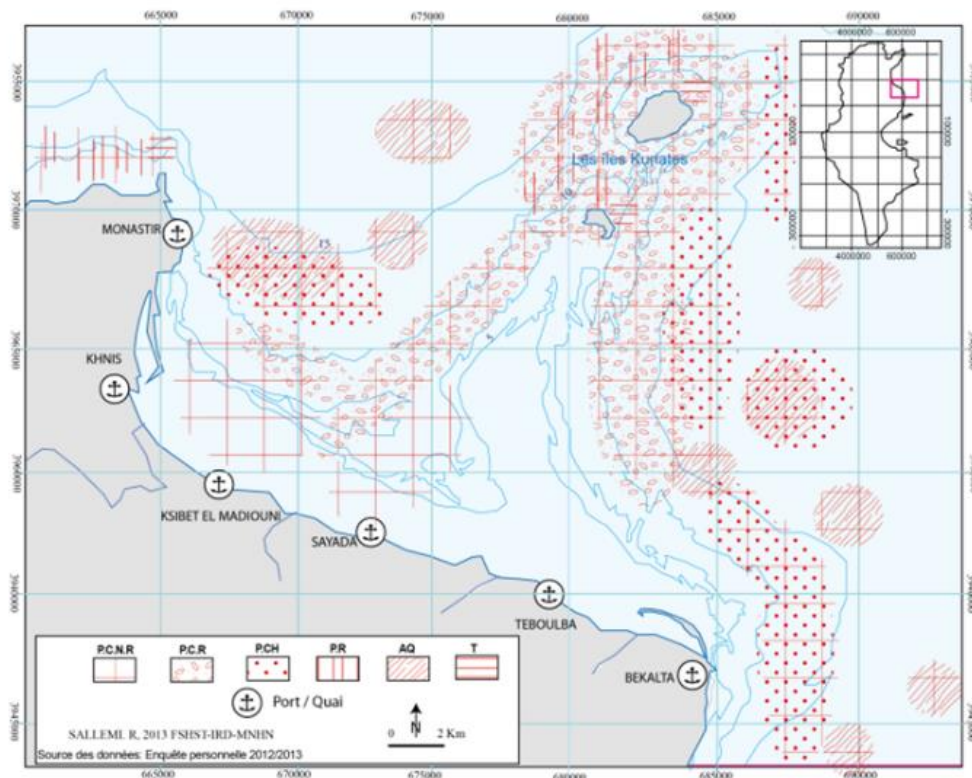
Le développement de l'aquaculture en Baie de Monastir a engendré d'importants **conflits d'usages**. Il y a quelques années, dans les gouvernorats de Monastir et Mahdia, des conflits ont éclaté entre les pêcheurs et les exploitants aquacoles (Sallemi, 2014). Les relations se sont depuis apaisées mais différents entretiens laissent à penser que des tensions restent présentes. Dans cette partie nous allons principalement évoquer les relations entre le secteur de la pêche et celui de l'aquaculture car ce sont les plus conflictuelles et ce sont celles sur lesquelles nous avons le plus d'informations. Le tourisme est également concerné par ces questions de conflits d'usages (Piccolotti et al, 2014), seulement pour le moment ces deux secteurs n'occupent pas réellement les mêmes espaces. Une enquête approfondie serait tout de même intéressante, car à terme si ces deux activités se développaient cela pourrait entraîner d'importantes tensions. La présence de cages modifie déjà les voies de navigation des bateaux de tourisme et les impacts environnementaux décriés ci-dessus touchent probablement ce secteur. Seulement, dans le cadre de cette étude nous n'avons pas rencontré suffisamment d'acteurs de ce secteur pour affirmer qu'il existe des conflits entre ces activités.

En Méditerranée, ce phénomène de conflits d'usages est observable sur tous les littoraux occupés par de nombreuses activités (Ibid.). Les rivalités qui découlent de cette situation sont ainsi liées en grande partie au **partage de l'espace et à l'accès aux ressources**.

En Baie de Monastir, la pêche et l'aquaculture convoitent en effet les mêmes zones et rentrent en compétition pour ces espaces. Le développement des cages off-shore a réduit l'espace disponible pour les pêcheurs et les a obligés à modifier leurs pratiques, changer de zones de pêche ou de navigation (Sallemi, 2014). Selon des pêcheurs rencontrés, ces cages ont « fermé la mer » et les ont bloqués dans une zone côtière polluée, les obligeant à aller pêcher plus loin (Challouf et al, 2018). Les îles Kuriat en pâtissent aujourd'hui car elles deviennent une échappatoire pour des embarcations faiblement motorisées qui pêchent de manière illégale. (Sallemi, 2014). De plus, un pêcheur nous a expliqué que les exploitants maximisaient leur emprise sur l'espace marin en joignant les balises de signalisation des installations mitoyennes réduisant encore l'espace disponible pour les pêcheurs. Ils justifient cette pratique par le fait que l'espace entre les cages n'est pas suffisant pour la navigation et que cela risquerait d'être un danger pour la sécurité de leurs installations (Sallemi, 2014). Cette emprise des cages sur l'espace n'est toutefois pas visible à la surface car celles-ci s'étendent principalement en profondeur. Le système d'amarrage se déploie sur le fond sur des superficies jusqu'à 10 fois plus élevées qu'en surface (Piccolotti F et al, 2014). Une étude

réalisée sur les interactions entre la pêche et l'aquaculture montre qu'environ 77% des communautés de pêche locales près des zones de pisciculture se sont plaintes de la perte des lieux de pêche. En plus de limiter l'accès à certaines zones, les pêcheurs soutiennent que les exploitants s'accaparaient d'une partie de la ressource. Ils ont en effet investi dans du matériel de pêche et des licences pour pouvoir exploiter une partie de la ressource qui leur est exclusive. L'aquaculture étant définie comme une pêcherie fixe, il est interdit de pêcher à 500 mètres de toutes concessions, ce qui fait de ces zones des espaces privilégiés et l'enjeu est de taille car comme expliqué précédemment ce sont des zones très poissonneuses (Sallemi, 2014).

En Baie de Monastir, l'espace disponible est pourtant important car la baie couvre plus de 70 000 ha et les fermes occupent à peine 400 ha. Cependant comme le montre la carte ci-dessous (cf fig.11), les zones favorables à la pêche et l'aquaculture sont restreintes et se chevauchent. L'espace favorable étant limité, il ne semble pas possible de satisfaire l'ensemble des usagers. Selon certains acteurs, la planification maritime pourrait participer à une meilleure cohabitation entre ces activités. L'Etat travaille actuellement avec la CGPM sur l'instauration de zones allouées à l'aquaculture mais ce n'est encore qu'au stade de projet. Néanmoins, un certain nombre d'Etats européens ne semblent pas totalement satisfaits des résultats de leur travail de planification. Une grande majorité des travaux de planification prennent principalement en compte les éléments environnementaux et techniques. Peut-être faut-il incorporer dans cette planification des éléments sociaux et économiques. La Tunisie semble aller dans cette direction, car pour l'élaboration de ses « zones allouées à l'aquaculture » elle paraît s'intéresser davantage aux éléments économiques et sociaux.



(PCNR : pêche côtière non réglementaire, PCR : pêche côtière réglementaire, PCH : pêche au chalut, PR : pêche récréative, AQ : aquaculture, T : tourisme)

Figure 11: Zones de conflits au sein de la Baie de Monastir (Sallemi, 2014)

Dans les ports, il a été possible de constater que des tensions étaient également présentes et principalement dans celui de Teboulba. Les infrastructures sont restreintes et n'ont pas été pensées pour accueillir une activité telle que l'aquaculture, nous expliquent les acteurs. Le développement de pisciculture off-shore s'est traduit par une occupation anarchique des quais, des problèmes d'accostage, de débarquement et d'entreposage des produits. Avant l'arrivée de l'aquaculture, les pêcheurs quand ils avaient besoin d'espaces, pouvaient demander à la municipalité de construire des entrepôts sur le port, ce qui n'est aujourd'hui plus faisable, car les exploitants se sont installés sur les derniers espaces disponibles. Les pêcheurs ont ainsi dû mettre leur matériel sur les quais ce qui s'est accompagné de nombreux vols. Cette compétition pour l'espace a transformé les rapports entre les pêcheurs qui sont aujourd'hui beaucoup plus méfiants les uns des autres (Sallemi, 2014).

D'autres sources de tensions sont également mises en avant lors des entretiens. Tout d'abord, les pêcheurs rencontrés reprochent aux exploitants les impacts présentés dans la partie précédente sur la **ressource halieutique naturelle et le milieu marin**. Ensuite, des tensions sont également présentes vis-à-vis du **marché et des attributions financières**. Il n'y a pas de concurrence directe concernant les débouchés car les consommateurs différencient les deux produits, cependant, lorsqu'un secteur débarque de grandes quantités de poissons il impacte indirectement l'autre secteur qui voit ses prix baisser. En ce qui concerne les attributions financières accordées par l'Etat, celles-ci peuvent entraîner quelques tensions. Par exemple, le montant des investissements pour le plan 2007-2011 était en faveur de l'aquaculture (Piccolotti et al, 2014) alors qu'en termes d'emplois et de retours économiques la pêche est plus importante. Enfin des tensions existent vis-à-vis de **la main d'œuvre**. Différents acteurs défendent qu'il serait intéressant que des pêcheurs s'investissent dans l'aquaculture étant donné les difficultés que connaît la pêche. Parmi les priorités de l'Etat, un des acteurs interrogés met en avant que la prérogative serait donnée aux pêcheurs qui souhaitent s'installer. Cependant, cela ne semble pas aussi simple, pour le moment les pêcheurs accusent plutôt les exploitants aquacoles de prendre toute la main d'œuvre qualifiée dans la pêche plutôt que de former des plus jeunes. De plus, les pêcheurs n'apprécient pas le fait que les exploitants emploient des personnes de la ville de Teboulba alors que des projets sont basés à Monastir et Békalta et qu'à ces endroits la population souffre d'un taux de chômage important. Ainsi, face à tous ces désagréments ressentis, certains pêcheurs, par esprit vengeance ou bien pour une question de survie, développent des comportements très critiqués par les aquaculteurs. Par exemple, selon des acteurs de la filière, les pêcheurs viendraient se servir dans les cages et pêcher dans les concessions au-delà des bouées, ce qui, selon eux pourrait expliquer 10% de leurs pertes.

La dimension historique est très importante pour comprendre l'émergence de ces conflits. Comme expliqué en introduction, la pêche est historiquement présente et bien implantée sur le territoire (Challouf et al, 2018). La baie est une zone de refuge l'hiver contre la houle du large et permet aux petits pêcheurs plus modestes de continuer à pêcher (Sallemi, 2014). En tant qu'originaires de la baie et pêcheurs, ils estiment qu'ils ont un droit historique sur l'espace marin, même si la majorité des exploitants aquacoles sont originaires de la baie et sont liés de près ou de loin au monde de la pêche. Les deux plus grands producteurs aquacoles sont issus de familles de pêcheurs. Malgré ce poids historique, jusqu'à la révolution, le pouvoir était plutôt en faveur des exploitants aquacoles qui disposaient d'un poids économique important. Par exemple, La famille Nakbi, que l'on a pu rencontrer par le biais de l'usine d'aliments SOTUPAP, est originaire de Teboulba. Elle possède deux fermes d'aquaculture et un groupe de 5 entreprises dont 4 liées à l'activité de pêche : « SYNTHEFIL (fabrication de fils synthétique et retordage), SOTUFILD (tissage des filets de pêche et cordage), SOTUFEP (fabrication de flotteurs) et la SEMET (équipements de bateaux) », et dans d'autres secteurs

tels que le textile et la briqueterie. Une grande partie des exploitants aquacoles disposaient également d'un important soutien de l'Etat. Seulement, suite aux événements du 14 janvier 2011, de grands changements ont eu lieu dans tout le pays. La population s'est réapproprié l'espace public et tout ce qui touchait à l'Etat et particulièrement aux forces de l'ordre était la cible des manifestants. La révolution a complétement redéfini les rapports de forces existants entre les acteurs du monde de la pêche et les exploitants aquacoles, nous a expliqué un acteur. Les exploitants accusés d'entente avec l'ancien régime ont dû faire profil bas afin de ne pas voir leurs exploitations impactées. L'autorité publique a complétement perdue sa légitimité aux yeux des pêcheurs et ce également parce que la garde nationale qui faisait des contrôles était responsable de corruption (Sallemi, 2014). Après cette époque, les pêcheurs ont donc commencé à exprimer fortement leurs mécontentements et ils ont pu renégocier les droits d'usage à leur avantage. Cela s'est ainsi traduit par un partage de l'espace par les usagers eux même, qui, selon Sallemi (2014), est plus légitime aux yeux des acteurs que celui de la réglementation existante. Les pêcheurs ne sont tout de même pas tous contre l'aquaculture, mais ils souhaitent que cela soit fait de manière plus respectueuse vis-à-vis des autres activités. Ils désirent en effet **plus de transparence dans les décisions**, de la **participation au processus** décisionnel relatif à la sélection des sites et à l'octroi de concessions marines et de **l'écoute**. Ces demandes ont également été exprimées lors des entretiens par la plupart des parties prenantes.

Face à cette situation, les pouvoirs publics semblent aller dans le sens des parties prenantes. Dans les stratégies nous pouvons trouver des recommandations telles que « Intégrer tous les acteurs, en particulier ceux de la pêche côtière, dans le cadre d'un plan de gestion de la baie de Monastir » (Challouf et al, 2018). De plus, afin de débloquent la situation avec les pêcheurs, l'Etat a testé en 2014, la création de comités multi-acteurs dans 5 gouvernorats côtiers (SIGMA ingénierie, 2017). La gestion du littoral et de l'espace marin semble donc en transition entre deux logiques. « Avant la révolution le pouvoir était très centralisé et hiérarchisé alors que depuis 2011, on a vu apparaitre des pratiques d'autogestion de l'espace par les usagers via une auto-régulation des pratiques nuisibles à l'ensemble de la communauté. Les institutions chargées de l'aménagement du territoire et de la gestion des littoraux se réorientent vers l'adoption de concepts tels que la « Gestion Intégrée des Zones Côtières » (GIZC) pour développer des outils plus aptes à être acceptés par des acteurs locaux (syndicats, associations, communes...). » Selon Sallemi (2014), désormais pour qu'un projet soit viable c'est-à-dire accepté et respecté par la population il faut passer par des négociations et de la médiation. Cependant, selon lui l'urgence environnementale peut obliger l'Etat à agir de manière beaucoup plus « cloisonnée ». Cette attitude peut également être adoptée si l'Etat estime qu'il y a urgence à rétablir l'économie du pays et sa volonté de sensibiliser les citoyens à l'aquaculture semble aller dans ce sens.

Ces 3 principales difficultés liées au développement de l'aquaculture qui sont interconnectées (cf. figure 12) sont très importantes aux yeux des acteurs rencontrés. Selon eux, ces problèmes doivent être réglés avant d'imaginer un accroissement de la production. Seulement, certaines personnes se demandent si c'est vraiment ce que veut l'Etat. Ces difficultés sont connues des pouvoirs publics et sont principalement d'origines institutionnelles, pourtant selon les acteurs aucune action concrète n'est réalisée.

Le schéma ci-dessous reprend les principaux éléments de ce diagnostic des difficultés.

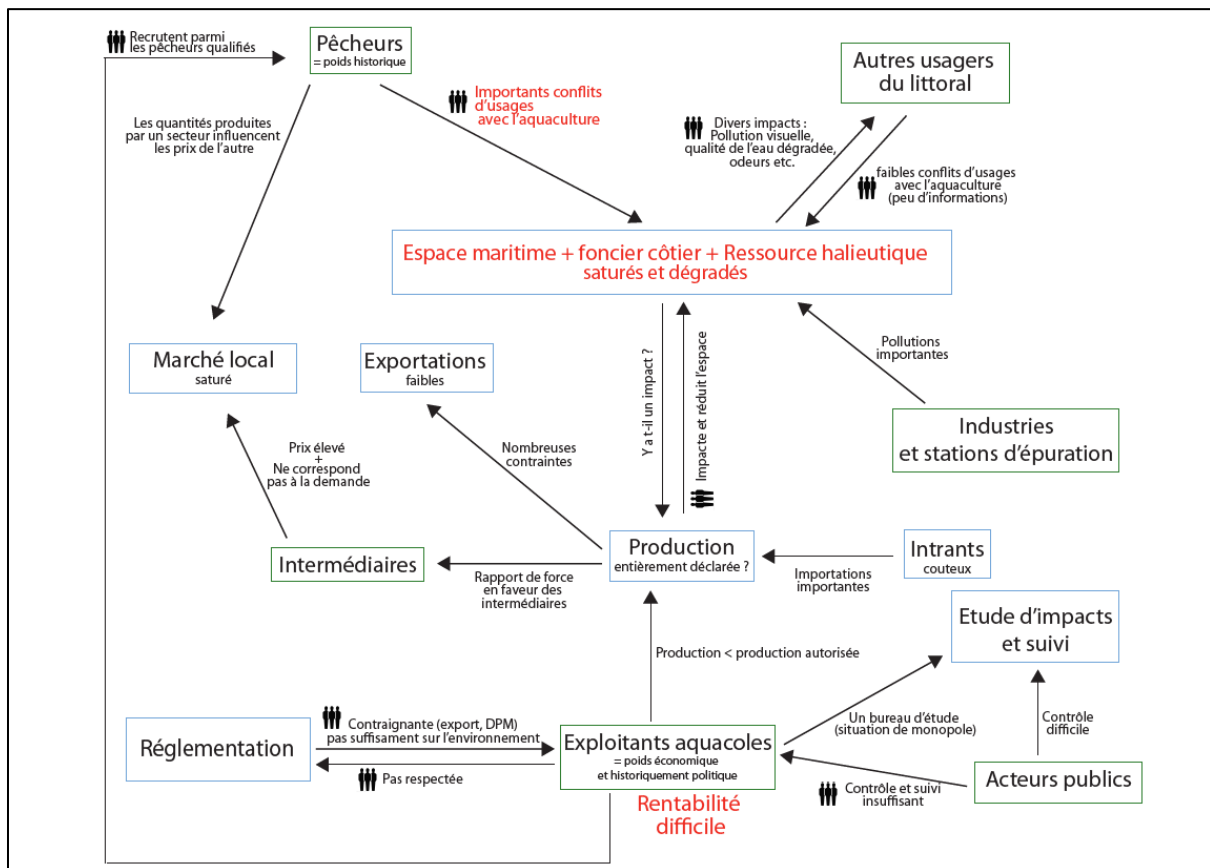


Figure 12: Schéma général des difficultés présentées dans le diagnostic © Loeiza Lancelot

Les problèmes « d’acceptabilité sociale » ne semblent pas représenter les seuls éléments bloquant le développement de l’activité en Baie de Monastir. Toutefois, la troisième partie de ce rapport sera consacrée à cette thématique conditionnant fortement le développement du secteur aquacole.

Partie 3 : « L’acceptabilité sociale » de l’aquaculture en Baie de Monastir

A partir du contexte présenté en première partie et de ce diagnostic des difficultés, la partie 3 de ce rapport analyse les questions d’acceptabilité sociale de l’aquaculture en Baie de Monastir. Les préoccupations et intérêts des acteurs sont analysés afin de mieux comprendre les conditions qui à leurs yeux rendent l’aquaculture acceptable sur le territoire. Enfin, à partir de ces conditions quelques leviers favorisant le développement de projets aquacoles durables sont explorés.

3.1 L’inacceptabilité sociale de l’aquaculture en Baie de Monastir

L’objectif dans cette partie est de comprendre, de manière empirique, quels éléments provoquent « l’inacceptabilité sociale » de l’aquaculture en Baie de Monastir et quelles sont les conditions à mettre en œuvre pour obtenir un « dispositif d’acceptabilité sociale » fonctionnel (Cadoret et Beuret, 2016) qui favoriserait le développement de projets durables.

Cette partie se focalise sur les préoccupations des acteurs de la Baie de Monastir vis-à-vis de l'aquaculture mais également sur le processus qui a conduit à ce résultat « d'inacceptabilité ».

En s'intéressant aux préoccupations des acteurs, on choisit de se concentrer sur les éléments qui rendent l'aquaculture « inacceptable ». Comme expliqué dans l'article de Batellier (2015), étudier l'acceptabilité sociale revient souvent à étudier l'inacceptabilité de projets/politiques. Il sera cependant intéressant par la suite de compléter cette analyse en mettant l'accent sur les éléments du territoire qui peuvent favoriser l'acceptabilité sociale de l'aquaculture. Il n'est pas facile de mesurer « l'inacceptabilité sociale », car celle-ci n'est pas toujours visible, une personne qui ne dit rien n'est pas forcément d'accord. Comme l'explique Batellier (2015), la réponse du public correspond à la fois aux attitudes, comportements, perceptions et aux discours qui ne sont pas toujours aisés à observer et à analyser. Nous avons donc conscience que les propos que nous avons recueillis durant ces entretiens ne fournissent qu'une partie de l'information mais cela nous permet tout de même de faire ressortir un certain nombre d'éléments importants. Cependant, ne nous étant pas focalisés sur les consommateurs, par faute de temps, nous n'avons que très peu d'informations sur l'inacceptabilité sociale du « produit aquacole ».

Les principales préoccupations que nous avons pu relever lors des entretiens et de l'atelier avec les parties prenantes sont présentées dans le tableau ci-dessous (tab 2). Afin d'apporter une première analyse de ces réponses et de les catégoriser nous les avons croisées avec le travail de Batellier (2015), qui, dans sa cartographie de la notion d'acceptabilité sociale, met en avant 8 principales catégories de facteurs qui influencent/déterminent la réponse du public à un objet. Parmi ces facteurs, des éléments concernent plus la nature du projet/de la politique et d'autres touchent aux modalités d'élaboration et de négociation des projets/politiques (Rey Valette et al, 2017).

La liste des facteurs qui influencent/ déterminent la réponse du public à un objet issue du travail de Batellier (2015) est la suivante :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Adéquation (« fit ») entre milieu et projet- Influence des impacts ou « retombées » du projet et de leur distribution/répartition- Niveau de risque / nouveauté / incertitude- Pratiques de gestion du projet des promoteurs- Connaissance générale et information- Confiance et légitimité des acteurs- Processus de décision et « justice » procédurale- Gouvernance - cadre et facteurs institutionnels |
|---|

Ces facteurs nous permettent de catégoriser les préoccupations (cf tab. 2) et nous aident à déterminer les conditions d'acceptabilité de l'aquaculture aux yeux des acteurs.

Tableau 2: Préoccupations des acteurs croisées avec les facteurs de l'étude de Batellier (2015).

	Adéquation (« fit ») entre milieu et projet	Influence des impacts ou « retombées » du projet et de leur distribution/répartition	Niveau de risque / nouveauté / incertitude	Pratiques de gestion du projet des promoteurs	Connaissance générale et information	Confiance et légitimité des acteurs	Processus de décision et « justice » procédurale	Gouvernance - cadre et facteurs institutionnels
L'activité se développe dans une baie saturée écologiquement								
Les impacts environnementaux sont trop nombreux et certains irréversibles								
L'activité impacte les pratiques des pêcheurs								
Les pêcheurs ne se sentent pas écoutés								
L'activité emploie des pêcheurs plutôt que des personnes sans emploi								
Les personnes disposant de peu de moyens ne peuvent pas investir dans l'aquaculture								
L'activité n'emploie pas des personnes du territoire								
L'activité ne permet pas d'avoir du poisson bon marché								
L'activité crée des désagréments pour les habitants (qualité de l'eau, odeur des filets sur le port)								
Les exploitants ne sont pas sensibles à l'environnement								
L'emplacement est choisi par les exploitants								
La réglementation n'est pas toujours respectée par les exploitants								
Il manque un suivi de l'environnement et de l'information sur son état (état de l'environnement, vision globale, ...)								
Ils n'ont pas de retours sur les études								
L'étude d'impact et le suivi sont réalisés par un bureau d'étude qui possède le monopole								
L'aspect économique est trop important dans les décisions								
Le contrôle des pratiques n'est pas suffisant (étude d'impact, contrôle ...)								

Le facteur « **Influence des impacts ou « retombées » du projet et de leur distribution/répartition** » occupe une place importante en Baie de Monastir. La manière dont les retombées du projet sont redistribuées semble un élément important pour les acteurs du territoire. Ils souhaitent notamment que l'activité aquacole apporte des opportunités de travail pour les habitants du territoire ainsi qu'un produit plus accessible aux ménages. Les impacts environnementaux sont quant à eux très décriés, seulement, comme expliqué dans le diagnostic précédant c'est plutôt la manière dont ces impacts sont gérés qui gêne les acteurs, ce qui renvoie au facteur « **Gouvernance - cadre et facteurs institutionnels** ». Les acteurs du territoire souhaitent en effet que l'Etat, qu'ils estiment légitime, s'engage davantage dans l'exercice de ces missions de contrôle. Ces remarques sont également partagées par les pêcheurs qui se plaignent de l'impact de l'aquaculture sur leur activité mais aussi de ne pas être suffisamment entendus, ce qui renvoie au facteur « **Processus de décision et « justice » procédurale** ». Selon eux les contraintes de la pêche doivent être davantage

prises en considération dans le processus de développement de l'aquaculture. Les acteurs du territoire souhaiteraient également que dans la décision finale l'impact environnemental soit mieux pris en compte. Enfin, ils semblent être en attente d'informations supplémentaires concernant le projet et les impacts et retombées du projet. Ainsi, en Baie de Monastir, l'ensemble des facteurs issus de l'étude de Batellier (2015) sont représentés parmi les préoccupations relevées sur le terrain. Toutefois, très peu de remarques concernent l'adéquation entre le milieu et le projet et la majorité concernent les retombées du projet, le processus de décision et la gouvernance (cadre, facteurs institutionnels...).

Dans la sous-partie suivante nous proposerons, en lien avec cette partie, des leviers permettant d'atteindre les conditions d'acceptabilité sociale définies par les acteurs de la Baie de Monastir. Les propositions que nous ferons ne sont pas des solutions pour faire passer « le » projet d'un décideur. Comme le montre le schéma dans la partie méthodologie (cf fig.3), nous estimons que le processus que nous étudions, pour être fonctionnel, doit donner la possibilité aux parties prenantes de dire « non » à l'idée de départ. Car, malgré la mise en place d'un certain nombre de conditions, il est possible que des sites ne soient pas propices à un développement durable de l'activité. Comme le dit Wolsink (2012) pour l'éolien, l'objection à tout développement éolien doit être considérée comme une position potentiellement légitime, rationnelle et éclairée.

3.2 Les leviers d'action mobilisables

A partir de ces différents facteurs, il est possible de mettre en avant des conditions d'acceptabilité et ainsi quelques leviers favorisant le développement de projets durables. Ce sont des leviers qui semblaient importants mais qui ne représentent qu'une partie de ceux qui mobilisables.

→ La participation

La participation est un élément central car il conditionne l'efficacité des leviers proposés par la suite. La participation est très importante aux yeux des personnes rencontrées et semble être la condition au bon fonctionnement du processus de construction d'un projet. Lors des entretiens, différentes personnes ont exprimé leur volonté de participer à la prise de décision. Selon la littérature scientifique, la participation est en effet un élément central d'un processus d'acceptabilité sociale (Prno, 2013 ; Urvoas, 2015 ; Fortin et Fournis, 2013 ; Batellier, 2015). L'UICN, précise en effet que « l'approche participative, en tant que stratégie bien structurée et correctement mise en œuvre, appliquée à la sélection et à la gestion des sites d'aquaculture, représente une occasion de garantir l'acceptation et la permanence de tout projet d'aquaculture, puisqu'elle permet à tous les acteurs d'être impliqués dans la définition et la mise en œuvre du processus ». Selon Yates et Caron (2012), cela permet aux parties prenantes de s'approprier le projet et d'y être donc plus favorable. De plus la participation favorise la confiance entre les acteurs et permet aux parties prenantes de se sentir davantage respectées et considérées (Moffat et Zhang, 2013). La logique descendante, c'est-à-dire « top down » fréquemment utilisée pour l'implantation de ce type de projet serait donc à remplacer par un processus plus horizontal (Fortin et Fournis ; 2013).

Il existe différentes formes de processus participatifs. Selon le degré de participation des parties prenantes, elle peut prendre la forme : d'information, de consultation, de concertation et de codécision. La concertation et la codécision sont les niveaux les plus favorables à l'acceptabilité sociale mais la codécision semble difficilement applicable à des projets d'une telle ampleur. La concertation, pour être efficace doit respecter un certain nombre de conditions, et les réactions observées sur le terrain laissent à penser que ces conditions ont beaucoup d'importance (Dionnet et al, 2017) :

- **Le travail des participants doit avoir un impact sur le processus décisionnel**, sinon la démarche s'apparente plus à de l'information. Celle-ci doit se mettre en place dès le début du projet, lorsque différentes options sont encore envisageables, pour que le « public » puisse exercer une réelle influence (Urvoas, 2015).
- **Les objectifs doivent être définis en amont** afin que les participants aient connaissance des éléments sur lesquels ils peuvent agir.
- **Toutes les catégories d'acteurs doivent être représentées** et les délégués doivent disposer d'une légitimité représentative (Yates et Caron, 2012). En Baie de Monastir, par exemple, les exploitants disent ne pas se sentir représentés par l'UTAP. De plus l'UTAP représente également les pêcheurs, ce qui pose inévitablement un problème lors des prises de décisions, celles-ci ne peuvent pas être acceptées par ces acteurs qui ne se sentent pas représentés.
- **Cela doit se faire de manière transparente : vis-à-vis de la décision finale, de la conduite du processus, de la place des participants dans ce processus et des incertitudes existantes.** La transparence est un élément important dans un processus participatif. Plus il y a de transparence et plus les participants seront confiants et s'engageront (Moffat et Zhang, 2013). En l'absence de transparence, de nombreux blocages peuvent apparaître. Si des éléments cachés surgissent durant le processus, ils risquent de bloquer le projet. Or, une fois le blocage amorcé, il est difficile de revenir en arrière (Moffat et Zhang, 2013).
- **Cela doit permettre l'expression des différents points de vue.** Car même si toutes les catégories d'acteurs sont représentées il n'est pas forcément évident qu'elles puissent toutes prendre la parole.
- **Cela doit être adaptatif dans le temps et dans l'espace**, car, il n'y a pas un type d'approche qui fonctionne pour chaque territoire. Il faut donc adapter la méthodologie aux spécificités du territoire (Thomson and Boutillier, 2011). De plus, les conditions peuvent évoluer dans le temps, il est donc important que cette méthodologie puisse être évolutive.

Pour que la démarche soit positive, il est important de respecter ces paramètres, car comme l'expliquent Moffat et Zhang (2013) dans leur étude, ce n'est pas le nombre d'échanges qui compte mais la qualité des échanges. La participation n'est en effet pas toujours « bonne en soi », cela dépend la manière dont elle est menée. Il ne faut pas, comme l'indique Shindler et Neburka (1997), que la stratégie s'apparente à ce qu'ils appellent les trois « i » : informer le public, solliciter ses intrants (input), les ignorer (Urvoas, 2015). Il faut également garder en tête que la participation publique ne favorise pas toujours une réponse positive du public à un objet. Comme l'explique Saucier et al (2009), « les dispositifs participatifs peuvent avoir une influence sur ces interactions et la perception des parties prenantes, mais ils ne la déterminent pas ». Ainsi, une concertation qui amènerait à une réponse négative vis-à-vis de l'aquaculture ne devrait pas être vue comme un échec.

Enfin, adopter une démarche participative faciliterait, à notre sens, l'efficacité des actions préconisés ci-dessous :

➔ **Vérifier si le territoire est adapté à l'activité et adapter le projet aux besoins/contraintes du territoire :**

Comme l'explique Prno (2013), la prise en compte du contexte est un élément important. Un diagnostic exhaustif du territoire, réalisé en début de processus, permet de vérifier si le territoire est adapté à un projet.

Ensuite, ce diagnostic permet également d'obtenir les informations nécessaires à la construction d'un projet adapté au territoire. Pour être pertinent celui-ci doit s'intéresser aux aspects économiques, sociaux et environnementaux, mais également aux aspects de gouvernance et aux valeurs qu'accorde le « public » aux lieux, aux paysages, etc. (Batellier, 2015). Et surtout, il est important que l'ensemble des éléments de ce diagnostic soient pris en compte. En Baie de Monastir, par exemple, les personnes rencontrées reprochent aux décideurs une trop faible prise en compte de l'environnement dans le choix des sites. L'aspect économique occupe selon eux, une trop grande place dans les décisions comparativement aux aspects sociaux et environnementaux. Il faut aussi accorder de l'importance aux différents usages présents sur la zone. Le littoral est convoité par un grand nombre d'activités qui utilisent des ressources communes, il est donc important de penser sa gestion de manière intégrée. Cette approche est notamment valorisée par l'UICN dans son guide pour la sélection des sites aquacoles. La Baie de Monastir n'échappe pas à ce constat. Selon les acteurs rencontrés, les conflits d'usages que connaît le territoire pourraient être minimisés si la gestion du territoire était faite de manière plus intégrée. Comme l'explique l'UICN, « l'aquaculture étant actuellement l'un des derniers secteurs à s'installer dans une zone spécifique, il est essentiel que les synergies et les incompatibilités avec d'autres secteurs soient identifiées afin de veiller à ce que l'aquaculture s'intègre à l'économie locale et que les sites soient sélectionnés et gérés de manière adaptée ». Une partie de ce diagnostic peut faire l'objet d'une représentation cartographique qui peut être utilisée pour faire de la planification spatiale. La planification est un outil efficace pour gérer un grand nombre d'activité. Cela permet de faciliter l'analyse des contraintes du territoire et donc une meilleure prise en compte de celles-ci. C'est un instrument de conciliation d'une diversité de demandes quant à l'usage des sols et de légitimation des actions subséquentes (Power, Cowell, 2012 dans Fortin et Fournis, 2013). En Baie de Monastir les acteurs regrettent que les premières installations ne se soient pas faites dans le cadre d'une planification plus globale. La planification, selon eux, permettrait de mettre en avant les contraintes environnementales (herbiers de posidonies, maërl, profondeur, etc.), ainsi que les contraintes liées à l'activité de pêche que les exploitants seraient ainsi obligés de respecter. La planification spatiale est donc un outil intéressant si elle est menée de manière participative, mais elle ne se suffit pas à elle-même, car certains pays comme l'Espagne utilisent cet outil mais rencontrent des difficultés à prendre en compte la dimension sociale. Enfin, l'idéal est que ce diagnostic soit réalisé de manière participative, il sera plus riche et il contribuera d'autant plus à réduire l'inacceptabilité de projets (Wolsink, 2012). Les acteurs se sentent davantage respectés quand on ne décide pas pour eux ce dont ils ont besoin et ce qui les impacts (Moffat et Zhang, 2013).

→ Informer le public sur le « projet » et sur des retombées positives et négatives du projet :

Informé le « public » est important car cela lui permet d'évaluer si un projet est « bon en soi ». En Baie de Monastir, par exemple, les acteurs aimeraient être plus informés, ils souhaitent notamment avoir des retours sur les études réalisées. Mais il est important que le « public » puisse réagir, exprimer ses inquiétudes et son point de vue et surtout que ces retours soit pris en compte. Cette information si elle est unilatérale, se rapproche plus de la vision « utilitariste » de l'acceptabilité sociale présentée dans la partie méthodologie. Car cela signifie que l'Etat ne comprends pas que les citoyens s'opposent à l'aquaculture et que c'est à lui de juger quelle option est la meilleure au regard des alternatives disponibles. Ce qui semble aller à l'encontre d'un bon processus. La volonté de l'Etat tunisien « d'informer le consommateur » et de faire du matraquage publicitaire » va dans ce sens. Or, il est important aujourd'hui d'accorder de l'importance aux expertises citoyennes, car comme l'explique Gendron (2015) celles-ci ne sont plus considérées uniquement comme profanes mais elles ont aussi un poids scientifique.

Ensuite, il est essentiel que la communication se fasse sur les retombées du projet. Les retombées, qu'elles soient positives ou négatives, sont des éléments importants dans l'acceptabilité sociale de l'aquaculture. Beaucoup de blocages en Baie de Monastir tournent autour des impacts négatifs de l'aquaculture où des retombées positives mal distribuées. Il est donc important que le porteur de projet échange avec « le public » sur ces aspects. Car même s'il n'est pas possible d'effacer certains impacts, le fait que ceux-ci soient connus du « public » au début du projet facilite leur acceptation. Et ceci est encore plus important si les impacts sont prévisibles mais que l'incertitude demeure encore très grande quant à la nature et à l'ampleur de ceux-ci (Yates et Caron, 2012). Une fois ces retombées exprimées il est aussi important qu'elles soient bien distribuées nous explique Wolsink (2012). Il faut qu'il y ait des bénéfiques qui équilibrent les impacts et que ceux-ci soient bien répartis (Prno, 2013). Les acteurs auront plus de mal à supporter les contraintes de l'activité s'ils n'y voient pas les retombées positives pour leur territoire. A Monastir, par exemple, les pêcheurs subissent avec l'aquaculture un certain nombre de désagréments mais ne profitent pas des retombées positives sur l'emploi. Ils sont doublement pénalisés, car l'aquaculture pourrait permettre la reconversion de certains pêcheurs en difficulté, mais au contraire elle attire des pêcheurs ayant de bonnes qualifications et donc pénalise le secteur de la pêche.

→ Un cadre favorable au développement et au respect de ce processus

Enfin, il est important que le processus de construction d'un projet soit bien encadré et que le résultat de ce processus soit respecté. Prno (2013) explique en effet que ce cadre est important car pour de tels projet, les parties prenantes souhaitent avoir l'assurance que le projet va être conduit de manière sûre et responsable. Les acteurs rencontrés sur le terrain y accordent beaucoup d'importance. Sur les 20 préoccupations citées précédemment, 5 concernent directement le non-respect des accords/réglementations. Selon l'UICN, l'Etat peut jouer le rôle d'administrateur et de médiateurs de ce processus. Les acteurs de la Baie de Monastir semblent justement attendre que l'Etat endosse sérieusement ce rôle. Mais il est important que cela soit fait dans l'intérêt général. Car selon Fortin et Fournis (2013), « depuis quelques décennies, l'État tendrait à s'ouvrir comme partenaire ou accompagnateur du développement économique dans le domaine des ressources naturelles, créant une confusion avec son rôle de garant de l'intérêt général et du bien commun par rapport à celui des entreprises économiques ». En Baie de Monastir, ce fut notamment un aspect reproché à l'Etat tunisien après la révolution. Une volonté politique d'accompagner la mise en place de ces démarches est donc importante, mais cela doit se faire en collaboration avec le porteur de projet. Sans co-construction, le problème peut être qu'aucun porteur de projet ne sera intéressé par le site et les conditions.

→ Le comité consultatif régional : un cadre intéressant pour mettre en œuvre ces recommandations

Le comité consultatif régional, créé en 2014, dans 5 gouvernorats côtiers, est un cadre intéressant pour la construction de projets durables. Il s'est construit à l'initiative de l'Etat et a déjà pu servir un certain nombre de fois. Les acteurs du territoire n'ont pas l'air d'être en conflit avec ce comité et la plupart en parlent en bien. Selon certains acteurs publics, il permet aux différentes parties prenantes d'échanger et d'exprimer leurs contraintes et points de vue. Ensuite, le fait que des acteurs tel que l'association environnementale « Notre Grand Bleu » soient présents dans ce type de démarches est très intéressant car ceux-ci sont souvent écartés de ces processus. Toutefois, les modalités de fonctionnement de ce comité ne semblent pas totalement en accord avec les principes précédents. Par exemple, l'ensemble des parties prenantes sont à priori présentes, mais selon certains acteurs rencontrés, il n'est pas toujours possible d'exprimer ses idées et celles-ci ne sont pas toujours prises en compte. Ensuite, le fait

que les pêcheurs et les exploitants aquacoles soient représentés par le même organisme qui est l'UTAP pose un problème de représentativité.

Ces différentes préconisations peuvent selon nous participer à la construction des « conditions d'acceptabilité » définies par les acteurs dans la partie précédente. Elles mettent en avant l'importance du processus de construction d'un projet dans les questions d'acceptabilité sociale. Ce qui semble en accord avec la vision de Yates et Caron (2012) qui expliquent que l'acceptabilité sociale des grands projets n'est pas liée à la qualité du projet lui-même, mais relève plutôt d'un construit social. Ainsi, comme l'expliquent Rey Valette et Mathé (2017), agir sur l'acceptabilité sociale « renvoie au rôle des dispositifs de gouvernance en appui à la mise en œuvre des projets ».

Discussions et perspectives

La question de l'acceptabilité sociale des grands projets n'est pas récente. De nombreuses études scientifiques traitent de ce sujet et différents guides méthodologiques visant à accompagner les porteurs de projets ont été élaborés. Certains mettent en avant l'importance des leviers évoqués précédemment et proposent des méthodes pour les appliquer. Par exemple, l'UICN a élaboré un guide qui présente ces concepts importants et des méthodes pour les appliquer, avec une partie notamment sur la participation et les questions d'acceptabilité sociale. Cependant, la manière dont les projets aquacoles sont développés laisse à penser que ces documents ne sont pas utilisés par les porteurs de projets. Nous cherchons donc à comprendre dans cette partie pourquoi les porteurs de projets ne les utilisent pas. Est-ce parce qu'ils n'ont pas connaissance de ces documents ? Ou bien parce que ces documents ne répondent pas à leurs attentes ? Ou bien encore parce que ces méthodes ne sont pas applicables à ce type de projet ?

Pour ce qui est de la participation des parties prenantes, qui est la préconisation centrale de cette étude, une partie de la réponse est présente dans l'étude de Dütschke et Wesche (2015) qui traite de l'éolien. Les résultats de cette étude, qui s'appuie sur un travail d'enquêtes auprès des gestionnaires et porteurs de projets, sont en partie transposables au secteur de l'aquaculture puisque l'éolien en mer semble rencontrer des difficultés similaires (occupation d'un espace aux multiples usages, impact visuel, etc.). Les auteurs de cette étude montrent que seulement un tiers des répondants utilisent des méthodes participatives. De plus quand ces démarches sont utilisées, des acteurs importants tels que les organisations environnementales, les associations de citoyens, les médias et les autorités politiques régionales sont rarement invités à participer. Ceux qui n'utilisent pas ces méthodes, expliquent que c'est par manque de ressources, parce qu'une démarche participative n'est pas utile pour leur projet actuel et parce qu'ils n'en ont pas besoin. Il semblerait que la majorité des porteurs de projets ne souhaitent donc pas s'orienter vers ce type de démarches. Seules quelques personnes expliquent qu'elles n'appliquent pas ces démarches parce que les guides ne correspondent pas aux réalités du terrain ou parce que le guide est trop abstrait et difficilement transférable au terrain. Pourtant, l'étude montre que les porteurs de projets sont conscients de l'intérêt de la participation et que c'est un élément qui est très présent dans les politiques de développement de l'éolien (Dütschke et Wesche, 2015).

Le projet de l'aéroport de Notre Dame des Landes, du barrage de Sivens et bien d'autres encore (Dütschke et Wesche, 2015) montrent que le passage en force peut entraîner des situations violentes et des blocages irréversibles. Ainsi se pose la question suivante : alors que les grands plans de développement de ces secteurs mettent en avant l'intérêt de ces méthodes

et que les acteurs semblent convaincus de leurs avantages, comment expliquer que ceux-ci prennent le risque de se retrouver dans de telles situations ?

Un premier élément qui explique ce comportement et qui est présenté dans l'étude de Dütschke et Wesche est la difficulté pour les acteurs à appliquer ces méthodes au contexte spécifique du projet. Les difficultés qu'ils rencontrent s'expliquent souvent par un cadre institutionnel contraignant, des outils qui ne sont pas suffisamment adaptables au contexte et par un manque de compétences et de moyens pour mener ces démarches.

Une deuxième explication pourrait être liée au coût qu'induit la mise en place de telles démarches face à un résultat incertain. Comme le montre cette étude, certains acteurs préfèrent mettre l'argent dans des avantages plus directs pour la société car ils estiment que la démarche ne peut pas assurer l'absence de conflits. Le temps nécessaire à une démarche de ce type n'est pas compatible avec le retour sur investissement qu'attendent les financeurs. Seulement, étant donné le nombre de projets ayant avortés et le capital investi dans lesdits projets, on peut se demander si cela ne reste pas tout de même intéressant. La mise en place d'une démarche participative a un intérêt fort et ce d'autant plus si le projet fait l'objet d'un gros investissement. Le coût d'un accompagnement participatif devient alors marginal et sa plus-value grandie. Quand on sait la difficulté qu'il y a à revenir en arrière sur un projet n'ayant pas assez anticipé les besoins, les considérations et les propositions des acteurs impliqués (cf fig. 3), le recours à l'association des différentes parties prenantes devrait apparaître comme une évidence.

En lien avec ce doute sur la plus-value d'une telle démarche, une troisième explication serait que les acteurs estiment qu'une telle approche entraîne une prise de risque trop importante. La transparence qu'induit ce type de démarche ne rassure probablement pas ces acteurs. Le développement de l'aquaculture demande d'importants capitaux, les porteurs de projet n'agissent donc pas dans l'intérêt général mais plutôt dans un intérêt privé et économique. Ce qui pose d'ailleurs le problème de légitimité de ces acteurs à mettre en œuvre ce type d'approche. La majorité de ces acteurs ne souhaitent pas revoir à la baisse leurs exigences. S'ouvrir à la participation d'autres acteurs, c'est alors prendre le risque de ne pas atteindre son résultat propre et de devoir faire des compromis, et donc des concessions. Dans l'étude de Dütschke et Wesche (2015), les porteurs de projets sont donc surtout en attente d'informations sur la manière de communiquer auprès des parties prenantes. L'Etat et les acteurs publics qui sont porteurs de l'intérêt général devraient être davantage intéressés et force de proposition. Dans l'étude de Dütschke et Wesche (2015), on note que des porteurs de projets attendent d'ailleurs un engagement plus important de l'Etat et des acteurs publics dans ce sens. Seulement, l'absence d'engagement de la part de l'Etat et des acteurs publics reflète probablement la peur d'être associé à un échec. Les conflits ne peuvent pas être évités dans ce type de démarches et peuvent d'ailleurs participer à son efficacité mais l'image qu'ils induisent est difficile à supporter par les porteurs de la démarche. Ceci, explique probablement pourquoi ces acteurs ne s'engagent pas davantage et ne modifient pas le cadre (réglementaire, institutionnel ...) en faveur de la participation des parties prenantes.

Ces différentes hypothèses semblent pouvoir expliquer la situation que connaît la Tunisie. Comme le montre le diagnostic, l'état ne s'engage pas entièrement dans le développement de l'aquaculture et ce probablement par peur des contestations pouvant accompagner le développement de l'activité. Les événements des années 2010-2011 sont assez récents et l'état ne souhaite probablement pas gérer à nouveau une telle situation. De plus, en Tunisie le développement s'est longtemps fait de manière verticale, ce type de démarche induirait donc un changement important des mentalités.

Les différents leviers proposés dans la partie 3 ne semblent donc pas compatibles avec la manière dont les porteurs de projets et les institutions publiques en charge de l'activité pensent le développement de ces secteurs aujourd'hui. Les acteurs publics, porteurs de l'intérêt général et donc plus légitimes, doivent impérativement favoriser la participation. Une approche combinant davantage les intérêts privés des porteurs de projets avec des intérêts plus généraux portés par les acteurs du territoire et par les acteurs publics semble indispensable pour penser des projets durables. En modifiant le cadre réglementaire ou en mettant en place des mesures incitatives, l'Etat ou les collectivités locales pourraient imposer ou favoriser ce type de démarches. Il faudrait ensuite communiquer davantage auprès des acteurs privés sur ces démarches en leur montrant l'intérêt qu'un porteur de projet pourrait avoir en mettant en place une gestion plus participative car l'articulation de l'intérêt privé et de l'intérêt général n'est pas forcément évidente pour les porteurs de projets. Enfin, il faudrait proposer des guides méthodologiques plus adaptables aux différents contextes dans lesquels le développement de l'aquaculture est projeté.

Conclusion

Cette étude de cas a permis de mieux comprendre le contexte aquacole Tunisien et les facteurs de son acceptabilité sociale. Grâce au travail de terrain et à un travail bibliographique il a été possible de réaliser un diagnostic assez complet de la situation actuelle et de vérifier que l'aquaculture en Tunisie est également contrainte par des questions d'acceptabilité sociale. Les impacts environnementaux et les conflits d'usage qui ont accompagnés le développement de l'activité ont induit différentes tensions sur le territoire. Aujourd'hui, personne ne semble activement opposé au développement de l'aquaculture, seulement, les avis recueillis sur le terrain laissent à penser que la situation pourrait basculer si l'activité était amenée à se développer dans les mêmes conditions. La place qu'occupent les difficultés « d'acceptabilité sociale » en Tunisie est cependant à relativiser, d'autres obstacles économiques et techniques sont également présents. Toutefois, les questions d'acceptabilité sociale sont au cœur des difficultés rencontrées dans le développement de l'aquaculture aujourd'hui et même si la Tunisie n'en est pas au même stade de difficultés que dans les pays européens, elle pourrait par la suite se retrouver dans cette situation. Ainsi, à la suite de ce diagnostic on a choisi de se focaliser sur ces questions pour essayer de mieux les comprendre et de proposer des éléments de réponse.

A partir des préoccupations recueillies sur le terrain et du travail de Batellier sur les facteurs d'acceptabilité sociale (2015), nous avons pu mettre en avant que la majorité des préoccupations en Baie de Monastir sont liées aux retombées du projet, au cadre institutionnel et au processus de décision. Les acteurs souhaitent notamment que les retombées des projets soient mieux réparties, que les impacts soient mieux gérés par l'état, que les contraintes du territoire et l'aspect environnemental soient davantage pris en compte dans les décisions et enfin qu'ils disposent de plus d'informations sur les projets et sur leurs retombées. Ces éléments représentent ainsi une partie des conditions qui aux yeux des acteurs du territoire participent à rendre l'aquaculture acceptable dans la baie. A partir de ces conditions nous avons pu proposer différents leviers d'action. Certains leviers concernent les modalités d'élaboration et de négociation des projets telle que l'adoption de la démarche participative. D'autres préconisations s'attachent plus aux aspects qui doivent être abordés lors de la construction d'un projet tels que le contexte du territoire et les retombées du projet. Puis, le dernier levier souligne l'importance du cadre institutionnel dans lequel se développe l'activité. Ces différents leviers montrent que le processus de construction est un élément clé

et qu'ainsi, comme nous l'avions suggéré au début de cette étude, la gouvernance est au cœur des questions d'acceptabilité sociale de l'aquaculture.

Enfin, dans une dernière partie, nous avons cherché à comprendre pourquoi ces leviers mis en avant dans la littérature scientifique sont très peu utilisés par les porteurs de projets en nous focalisant sur l'aspect « participatif » qui est la préconisation centrale de cette étude. Nous pensons que pour le moment, la démarche adoptée par ces acteurs pour penser le développement de l'aquaculture n'est pas en adéquation avec ce type de démarche participative. Il semblerait donc que pour pouvoir favoriser le développement de projets aquacoles dans l'avenir il faille un investissement plus important de l'état et des acteurs publics et qu'il faille adopter une approche combinant davantage les intérêts privés des porteurs de projets avec des intérêts plus généraux portés par les acteurs du territoire et par les acteurs publics.

Dans les prochains mois, il est important de compléter cette étude sur les conditions d'acceptabilité sociale en travaillant avec les acteurs du territoire sur la co-construction de scénarios. Après avoir mis en avant l'intérêt d'un tel processus participatif il semble en effet intéressant de tester cet outil avec les acteurs du territoire de la Baie de Monastir.

Bibliographie

- Abrami G *et al.* 2015. *La modélisation d'accompagnement : partager des représentations, simuler des dynamiques*. Ecoles-chercheurs INRA. ISBN 2-7380-1381-3. 299p.
- Adamczewski G. 1988. *La recherche-action*. Recherche & Formation, N°3. Les professions de l'éducation : recherches et pratiques en formation. pp. 109-114.
- Agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL – Tunisie). 2015. *Nouveaux chiffres sur le littoral tunisien*. [En ligne]. Disponible sur : http://www.apal.nat.tn/site_web/indicateurs/nouveaux-chiffres%20_littorale-2015.pdf (consulté le 4 juin 2018).
- Agence Européenne pour l'environnement. 2008. *Côtes et mers*. 10p
- Agence Française pour la Biodiversité. 2012. *Le rôle écologique des herbiers marins est considérable : des prairies sous-marines à préserver*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.aieres-marines.fr/Proteger/Proteger-les-habitats-et-les-especes/Les-herbiers-marins>. (Consulté le 2 août 2018).
- Batellier P. 2015. *Acceptabilité sociale Cartographie d'une notion et de ses usages*. Les Publications du Centr'ERE. UQAM. 152p.
- Boutilier, R-G., Thomson I. 2011. *Modelling and measuring the social license to operate: fruits of a dialogue between theory and practice*. 10p.
- Breuer, Gerhard M E. 2018. *L'aquaculture européenne*. 4p.
- Cadoret A., Beuret J-E. 2016. *Aire Marine Protégée, intérêt général environnemental et territoire, un rendez-vous manqué ? Le cas de Mayotte*. Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne]. Volume 16 Numéro 1 | mai 2016, mis en ligne le 09 mai 2016. Disponible sur : <http://vertigo.revues.org/17173>. DOI : 10.4000/vertigo.17173. 31p
- CAR/ASP - PNUE/PAM. 2015. *Elaboration d'un Plan de Gestion pour l'Aire Marine et Côtière Protégée des îles Kuriat (Tunisie) - Phase 2 : Gestion de l'AMCP, définition des objectifs et planification des opérations*. Thetis-Cabinet Sami Ben Haj. Ed. CAR/ASP. Projet MedMPAnet. Tunis.
- Caron-Malenfant, Conraud J. et T. 2009. *Guide pratique de l'acceptabilité sociale : Pistes de réflexion et d'action*. Éditions D.P.R.M.
- Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. *Étymologie du verbe « Accepter »*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.cnrtl.fr/etymologie/accepter>.
- FAO. 2018. Rapport de la quarante et unième session, Budva, Monténégro, 16-20 octobre 2017. 182 p.
- Challouf R., Hamza A., Yahia A., Ghozzi K., Saidi B., Bradai M-N. 2018. *Assessing Potential Impacts of Offshore Fish Farming on Small-Scale Fishery in Monastir Bay (Eastern Shore of Tunisia)*. The Saudi Journal of Life Sciences. 8p.
- Chia E., Mathé S., Rey-Valette H., Michel L., Soulard CH., Nougaredes B., Jarrige F., et al. 2010. *Comment étudier (analyser) la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture*. 23p.

- Dionnet M., Imache A., Leteurtre E., Rougier J-E., Dolinska A. 2017. *Guide de concertation territoriale et de facilitation*. 63p.
- Dutschke E., Wesche P. 2015. *Status quo of social acceptance strategies and practices in the wind industry*. Rapport présenté dans le cadre du projet Wise Power.
- European commission. 2016. *Study on regulatory matters concerning the development of the North Sea offshore energy potential*.
- European commission. 2017. *Report on the Blue Growth Strategy Towards more sustainable growth and jobs in the blue economy*.
- FAO. 2011. *Fisheries & Aquaculture - Vue générale du secteur aquacole national - Turquie*. [En ligne]. Disponible à l'adresse : http://www.fao.org/fishery/countrysector/naso_turkey/fr (Consulté le 10 août 2018).
- FAO. 2015. *Fisheries & Aquaculture - Vue générale du secteur aquacole national - Italie*. [En ligne]. Disponible à l'adresse : http://www.fao.org/fishery/countrysector/naso_italy/fr (Consulté le 10 août 2018).
- FAO. 2016. *Fisheries & Aquaculture - Vue générale du secteur aquacole national - Grèce*. [En ligne]. Disponible à l'adresse : http://www.fao.org/fishery/countrysector/naso_greece/fr (Consulté le 10 août 2018).
- FAO. 2016. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture : contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition de tous*. 227p.
- FAO. 2017. *Fisheries & Aquaculture - Vue générale du secteur aquacole national - France*. [En ligne]. Disponible à l'adresse : http://www.fao.org/fishery/countrysector/naso_france/fr (Consulté le 10 août 2018).
- FAO. 2017. *Fisheries & Aquaculture - Vue générale du secteur aquacole national - Tunisie*. [En ligne]. Disponible sur : http://www.fao.org/fishery/countrysector/naso_tunisia/fr (Consulté le 10 mars 2018).
- FEAP. 2016. *European Aquaculture Production Report 2007-2015*. 45p.
- Fernandez-Jover D., Jimenez J A L., Sanchez-Jerez P., Bayle-Sempere J., Casalduero F G., Lopez F J M., Dempster T. 2007. *Changes in body condition and fatty acid composition of wild Mediterranean horse mackerel (Trachurus mediterraneus, Steindachner, 1868) associated to sea cage fish farms*. 18p.
- FORTIN M-J., FOURNIS Y., BEAUDRY R. 2013. *Acceptabilité sociale, énergies et territoires : de quelques exigences fortes pour l'action publique*. Mémoire soumis à la Commission sur les enjeux énergétiques.
- FORTIN M-J., FOURNIS Y. 2013. *Facteurs pour une analyse intégrée de l'acceptabilité sociale selon une perspective de développement territorial : L'industrie du gaz de schiste au Québec*. Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial. Département sociétés, territoires et développement. UQAR / GRIDEQ-CRDT. 187p.
- FORTIN M-J., FOURNIS Y. 2014. *Vers une définition ascendante de l'acceptabilité sociale : les dynamiques territoriales face aux projets énergétiques au Québec*. Nature Sciences Société. 22(3). pp. 231-239

- Gendron C. 2014. *Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs*. [En ligne]. Mis en ligne le 21 avril 2015. Disponible sur : <http://communiquer.revues.org/58z>. DOI : 10.4000/communiquer.584. 14p. (Consulté le 13 juillet 2018)
- Kara M-H., Lacroix D., Sadek S., Blancheton JP., Rey-Valette H., Kraiem M. 2016. *Vingt ans d'aquaculture en Afrique du Nord : évolutions, bilan critique et avenir*. Cahiers Agricultures 25, n° 6. 64004. <https://doi.org/10.1051/cagri/2016044>. 9p.
- Martinie-Cousty E., Prévot-Madère J. 2017. *Les fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi*. Les éditions des journaux officiels. 99p.
- Moffat K., Zhang A. 2013. *The paths to social license to operate: An integrative model explaining community acceptance of mining*. Elsevier. 61-70.
- Prno J. 2013. *An analysis of factors leading to the establishment of a social license to operate in the mining industry*. Elsevier. 577–590
- Piccolotti F., Hamza H., Bernardon M. 2014. *Analyse des interactions entre la pêche et l'aquaculture marine en Tunisie et proposition d'un plan d'action et stratégies de gouvernance*. PROJET FAO-CopeMed II en collaboration avec la DGPA. Tunisie. 40p.
- Plan bleu. 2015. *Projet régional gouvernance et développement des connaissances activité participation*. 60p.
- Primavera J.H. 2006. *Overcoming the impacts of aquaculture on the coastal zone*. Ocean & Coastal Management 49 (2006) 531–545. 15p.
- Rey-Valette H., Blancheton JP., Rene F., Lazard J., Syndhia M., Chia E. 2007. *Le développement durable : un défi pour l'aquaculture marine en Méditerranée*. Cahiers Agricultures vol. 16. N°4. 10p.
- Rey Valette H., Mathé S. 2017. *La notion d'acceptabilité sociale : de quoi s'agit-il et comment peut-on intervenir ?* In : Durabilité des aliments pour le poisson en aquaculture : réflexions et recommandations sur les aspects technologiques, économiques, sociaux et environnementaux. Le Gouvello Raphaëla (ed.), Simard François (ed.). Paris : IUCN, 72-76. ISBN 978-2-8317-1831-6
- SAMEF. 2017. *Stratégie de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie, horizon 2016-2026*. 10p.
- Sacchi J. 2011. *Analyse des activités économiques en Méditerranée : Secteurs pêche – aquaculture*. 87p.
- Sallemi R. 2014. *Stratégies spatiales et gestion de la biodiversité marine : le cas de l'Aire Marine Protégée et Côtière des îles Kuriat en Tunisie*. Museum national d'histoire naturelle/Université de Tunis. 414p.
- Saucier C., Côté G., Feurtey É., Fortin M.-J. 2009. *Développement territorial et filière éolienne. Des installations éoliennes socialement acceptables : élaboration d'un modèle d'évaluation des projets dans une perspective de développement territorial durable*. Rimouski : Unité de recherche sur le développement territorial durable et la filière éolienne, rattachée au Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT). Université du Québec à Rimouski.

Shindler B., Neburka J. 1997. *Public participation in forest planning: eight attributes of success*. Journal of Forestry. 91(7) : 17-19.

SIGMA Ingénierie. 2017. *Etude de marché des produits aquacoles mains en Tunisie, cas : Loup et Daurade. Phase 1 : Diagnostic, analyse critique de la situation actuelle du marché national et international des produits aquacoles : Loup et Daurade. Activité 1 : Diagnostic et analyse de la situation actuelle du marché national et international des produits aquacoles : loup et daurade. Activité 1.2: Recueil et analyse des données socio-économiques*. 173p.

SIGMA Ingénierie. 2018. *Etude de marché des produits aquacoles mains en Tunisie, cas : Loup et Daurade, phase 1 : Diagnostic, analyse critique de la situation actuelle du marché national et international des produits aquacoles : Loup et Daurade, activité 2 : étude critique*. 49p.

TANGUY H., FERLIN P., SUCHE J-M. 2008. *Rapport final de la mission sur le développement de l'aquaculture*. [En ligne]. Disponible sur : http://archives.agriculture.gouv.fr/publications/rapports/mission-sur/downloadFile/FichierAttache_1_f0/Rapport_H_Tanguy.pdf. (Consulté le 11 juillet 2018). 62p.

Thomson I., Boutilier R.G. 2011. *The social license to operate*. Darling, P. (Ed.). SME Mining Engineering Handbook. Society for Mining, Metallurgy and Exploration Littleton. Colorado. pp.1779–1796.

IUCN. 2009. *Guide for the Sustainable Development of Mediterranean Aquaculture 2. Aquaculture site selection and site management*. IUCN. Gland. Switzerland and Malaga, Spain. VIII + 303 p.

Urvoas A-C. 2015. *L'acceptabilité sociale des énergies marines renouvelables sur un littoral convoité. Application au projet de parc éolien offshore en Baie de Saint-Brieuc*. Sciences Po Toulouse. 115p.

Wolsink M. 2012. *Wind power: Basic challenge concerning social acceptance*. University of Amsterdam. DOI: 10.1007/978-1-4419-0851-3_88. 39p.

Yates S., Caron M-A. 2012. *La communication comme vecteur de l'acceptabilité sociale des grands projets*. Journal of Professional Communication. 93-106.

Annexes

Annexe I : Diagramme ARDI de l'aquaculture en Baie de Monastir

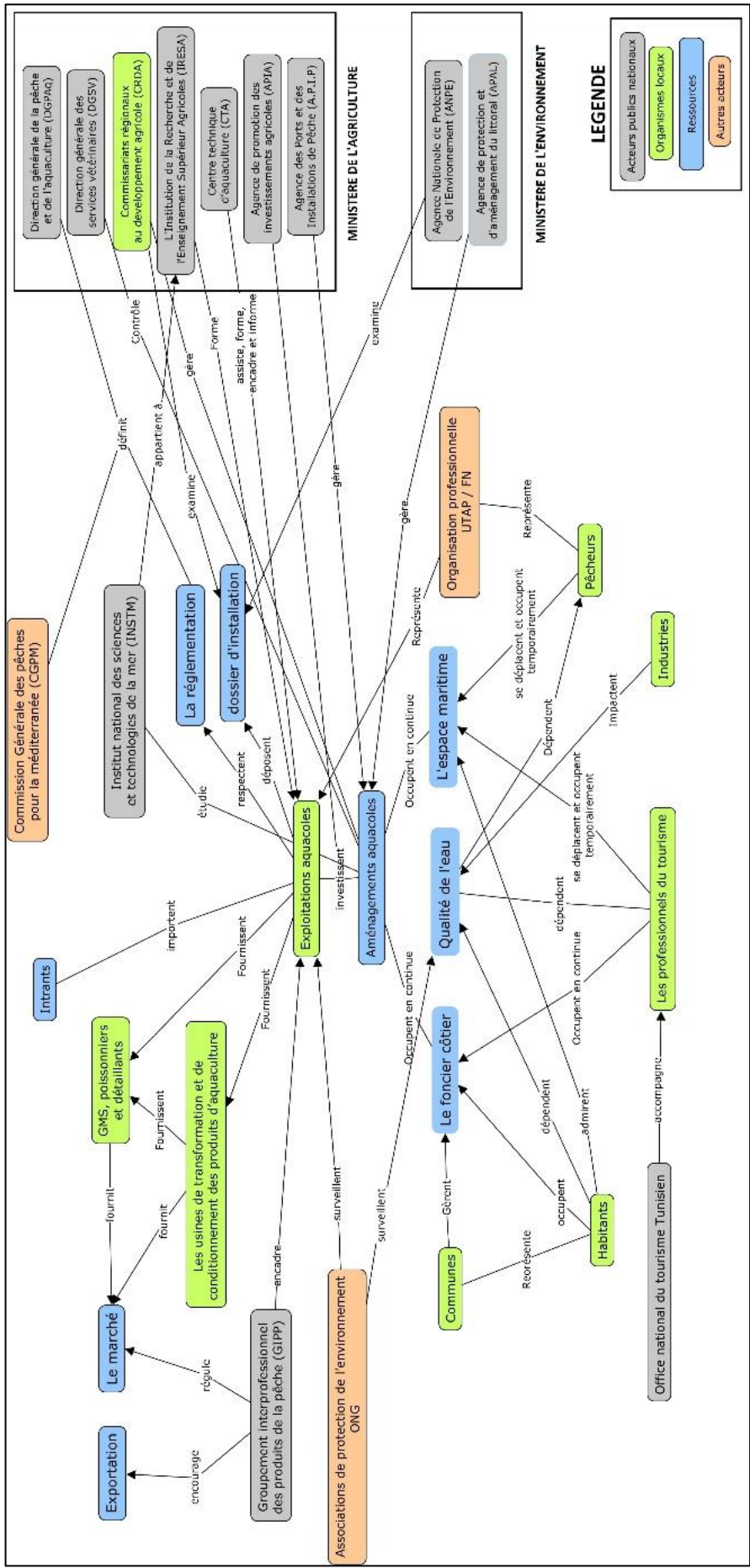
Annexe II : Guide d'entretien utilisé lors d'entretiens avec les parties prenantes

Annexe III : Programme de l'atelier du 27 juin 2018 à Monastir

Annexe IV : Loi n°94-13 du 31 janvier 1994, relative à l'exercice de la pêche

Annexe V : Fiche résumé

Annexe I : Diagramme ARDI de l'aquaculture en Baie de Monastir



Annexe II : Guide d'entretien utilisé lors d'entretiens avec les parties prenantes

Nom :	Prénom :
Structure :	Fonction :
Ancienneté dans la structure :	Formation d'origine :

Questions

1. Votre structure

Pour commencer, pouvez-vous me décrire les activités de votre structure sur la Baie de Monastir ?

- Quelles activités ?
- Où sont-elles situées ?
- Quelle fréquence/saisonnalité ?
- Les besoins divers (eau de qualité, espace etc.)

Faites-vous partie d'une organisation professionnelle ?

2. Vision de l'aquaculture

Que pensez-vous de l'aquaculture ? Pourquoi ?

Quelle image les Tunisiens ont de l'aquaculture ?

Pour vous, quel est le principal intérêt de l'aquaculture ?

Que pensez-vous de l'aquaculture en Baie de Monastir ?

- Avantages/ inconvénients
- Impact de l'aquaculture sur votre activité
- Impact de l'aquaculture sur l'environnement
- Impacts de l'aquaculture sur d'autres activités
- Interactions positives

D'après vous quels sont les contraintes au développement de l'aquaculture ?

- Relations entre acteurs

Avez-vous des contacts avec les acteurs du secteur aquacole ? Si oui lesquels ?

- Quels sont ces acteurs ?
- Rapports entre acteurs (bons/mauvais ...)
- Fréquence des interactions ?
- Evolution des interactions ?

Etes-vous consulté lors de l'installation d'une exploitation ?

- Y a-t-il des possibilités de donner son avis concernant le développement de l'aquaculture ?
- Des espaces de dialogue ?
- Acteur de la plateforme multi-acteurs ?

En cas de conflit, comment sont-ils résolus ?

- Existe-t-il des intermédiaires de dialogue ?
- Des espaces de dialogue ?
- Quel processus et quel cadre ?

3. Prospective

Comment voyez-vous le développement de l'aquaculture en Baie de Monastir ? en Tunisie ?

- Points forts de la Baie de Monastir
- Points forts de la Tunisie
- Evolution vis-à-vis d'autres activités
- Evolution du nombre d'exploitation
- Evolutions réglementaires
- Quels sont les enjeux
- Sur quels aspects faudrait-il travailler ?

4. Cartographie

Pouvez-vous me dessiner sur cette carte les différentes structures, pôles importants sur le territoire (tourisme, pêche, industrie etc.), les points de blocages et les espaces pourrait se développer l'aquaculture ?

Quelles seraient vos attentes vis-à-vis de ce projet ?

Auriez-vous des acteurs à me conseiller pour le projet ?

Est-il possible de vous contacter par mail pour d'autres détails durant le projet ?

Annexe III : Programme de l'atelier du 27 juin 2018 à Monastir

9h00	Accueil des participants – Inscription
09h15 - 09h30	Présentation du projet MedAID en plénière par l'INSTM
09h30 - 10h00	Présentation du cadre de l'atelier en plénière : Présentation du Work package 7, des différentes étapes de cette étude et des détails concernant cet atelier (objectifs, programme de la matinée, présentation de l'hypothèse de travail) Chaque participant est ensuite invité à se présenter en indiquant sur un post-it l'élément le plus problématique si on multipliait par 4 de la production aquacole en Baie de Monastir.
10h00 - 11h00	Travail en sous-groupes 1 : En sous-groupes, les participants ont défini les ressources/besoin nécessaires pour multiplier par 4 la production aquacole en Baie de Monastir ainsi que les impacts qu'induirait une telle évolution en fonction de la thématique de leur groupe.
11h00 - 11h15	Pause-café
11h15 - 12h30	Travail en sous-groupes 2 : En sous-groupes, les participants ont pu déterminer par un vote les points de blocages parmi les ressources et impacts définis précédemment. Ils ont ensuite pu préciser les points de blocages et réfléchir aux actions possibles pour les minimiser.
12h30 – 13h00	Présentation du travail réalisé par sous-groupes
13h00 – 13h30	Debriefing : A la fin de la matinée, l'ensemble des participants ont été invités à évaluer l'atelier. Ils ont pu noter leurs remarques sur un carton qu'ils ont ensuite positionné sur un digramme en fonction de ces deux questions : « Avez-vous appris des choses et trouvez-vous ce type de méthode intéressante ? »
13h30	Clôture de l'atelier
14h00	Déjeuner au Costa café

Annexe IV : Loi n°94-13 du 31 janvier 1994, relative à l'exercice de la pêche

CHAPITRE VII LES PECHERIES FIXES

Art. 23. - L'établissement de pêcheries fixes est soumis à l'obtention d'une autorisation préalable de l'autorité compétente. Cette autorisation fixe notamment l'emplacement de la pêcherie, ses dimensions, les installations pouvant y être établies, les conditions de son exploitation et les redevances dues par le bénéficiaire.

Art. 24. - L'autorisation ne peut être accordée que :

- aux personnes physiques de nationalité tunisienne ;
- aux établissements publics et sociétés nationales ;
- aux personnes morales dont le capital est détenu en totalité par des personnes physiques de nationalité tunisienne.

Art. 25. - Par dérogation aux dispositions de l'article 24 susvisé et pour la réalisation de projets d'aquaculture, l'autorisation peut être accordée aux personnes morales répondant aux conditions prévues aux paragraphes 1,2,3, et 4 de l'article 3 du décret-loi n°61-14 du 30 août 1961, relatif aux conditions d'exercice de certaines activités commerciales, tel que modifié par la loi n°85-84 du 11 août 1985.

Art. 26. - Sous peine de retrait de l'autorisation, le bénéficiaire est tenu d'établir les installations, les engins et les équipements autorisés dans un délai d'une année au maximum à compter de la date d'octroi de l'autorisation. En outre, l'autorisation peut être retirée dans le cas où le bénéficiaire ne procède pas à l'exploitation de la pêcherie durant une période excédant une année, ou dans le cas d'observation des dispositions prévues par l'autorisation. Dans lesdits cas aucune indemnisation ne peut être réclamée par le bénéficiaire.

Annexe V : Fiche résumé

	<p>Diplôme : Master</p> <p>Spécialité : Halieutique</p> <p>Spécialisation / option : Gestion des Pêches et des Ecosystèmes Continentaux et Côtiers</p> <p>Enseignant référent : Marie Lesueur</p>
<p>Auteur(s) : Loeiza Lancelot</p> <p>Date de naissance : 01/08/1989</p>	<p>Organisme d'accueil : UMR 6308 AMURE (et LISODE)</p> <p>Adresse : Rue Dumont d'Urville 29 280 Plouzané</p> <p>Maître de stage : José Perez (IFREMER) et Jean-Emmanuel Rougier (LISODE)</p>
<p>Nb pages : 37 Annexe(s) : 7</p>	
<p>Année de soutenance : 2018</p>	
<p>Titre français : Evaluation participative de l'acceptabilité sociale des projets aquacoles en Baie de Monastir en Tunisie.</p> <p>Titre anglais: Participatory evaluation of social acceptability of aquaculture project in the Bay of Monastir in Tunisia</p>	
<p>Le projet de recherche H2020-MedAID qui s'inscrit dans le nouveau contexte de la stratégie « Croissance Bleue » a pour objectif d'analyser les principaux facteurs qui sont à la base de la stagnation observée du secteur aquacole en Europe. L'étude réalisée dans le cadre de ce stage, s'intéresse plus particulièrement à l'acceptabilité sociale de l'aquaculture, celle-ci ayant été identifiée comme étant un des principaux facteurs limitant le développement du secteur. L'objectif de ce travail est (1) d'étudier les facteurs qui conditionnent l'acceptabilité sociale de l'aquaculture en Tunisie, (2) de réfléchir à des leviers d'action favorisant la mise en place de projets aquacoles durables et enfin, (3) de tester la mise en œuvre d'un protocole d'évaluation du concept d'acceptation sociale. Les données utilisées dans le cadre de cette étude sont issues d'entretiens avec différents acteurs du territoire et d'un atelier participatif ayant réuni différents acteurs (exploitants, institutions, associations environnementales et chercheurs). L'analyse de ces données souligne un certain nombre de difficultés liées à l'acceptabilité sociale de l'aquaculture. Les impacts environnementaux et les conflits pour l'espace qui ont accompagnés le développement de l'activité ont effet provoqué différentes tensions sur le territoire. L'analyse de ces tensions et des différentes préoccupations des acteurs vis-à-vis de l'aquaculture met en avant que les retombées du projet, le cadre institutionnel et le processus de décision sont les principaux facteurs limitants le développement du secteur. Face à ce constat, quelques leviers favorisant le développement de projets aquacoles durables ont été explorés.</p>	
<p>H2020-MedAID research project, taking place in the new context of the "Blue Expansion" strategy, aims to analyse main factors that are causes of aquaculture stagnation in Europe. This study takes an interest in social acceptability of aquaculture which is identified as the most limiting factor for development. This study's goals are, (1) to study factors conditioning the social acceptability of the aquaculture in Tunisia, (2) to think about different action levers helping durable aquaculture projects' implementation and eventually (3) to test a social acceptation's protocol evaluation's concept set up. Data used in this work came from interviews and a participatory workshop which gathered different stakeholders like aquaculture farmers, associations, institutions, research. This data's analysis points out different kind of obstacles leading to the social acceptability of aquaculture. Environmental effects and ocean space's strife's coming with this activity's development led to several tensions on the territory. The analysis of these tensions and the different concerns of stakeholders about aquaculture show that the project's benefits and consequences, the institutional framework and the process of decision are the main factors, whose are limiting aquaculture development. In the light of this finding, some action levers which encourages durable aquaculture projects' development have been explored.</p>	
<p>Mots-clés : Aquaculture, Tunisie, Acceptabilité sociale, gouvernance, méthode participative Key Words: Aquaculture, Tunisia, Social acceptability, governance, participatory approaches</p>	

